

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Contrat quadriennal de Développement 2005 – 2008



UNIVERSITE PARIS 7 - DENIS DIDEROT

UNIVERSITÉ
PARIS 7 - DENIS DIDEROT



CONTRAT QUADRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT DE

L'UNIVERSITE PARIS 7

DENIS DIDEROT

2005 - 2008

Entre,

**LE MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE**

**L'UNIVERSITE PARIS 7
DENIS DIDEROT**

Après délibération
de son Conseil d'Administration du
17 janvier 2006

d'une part,

d'autre part,

Il est établi le présent contrat de développement pour les années 2005 à 2008.

Ce contrat fera, avant son renouvellement, l'objet d'une évaluation de ses programmes d'action au regard des objectifs poursuivis.

Fait à Paris, le 25 janvier 2006

*Pour le Ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation
le Directeur de l'Enseignement Supérieur*



Jean-Marc MONTEIL

*Le Président de l'Université Paris 7
Denis Diderot*



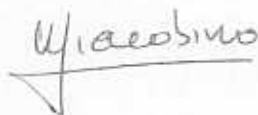
Benoît EURIN

VOLET RECHERCHE
DU CONTRAT QUADRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT
DE L'UNIVERSITÉ DENIS DIDEROT – PARIS VII
2005 – 2008

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE, et L'UNIVERSITÉ DENIS DIDEROT-PARIS VII ont établi conjointement, à l'intérieur du contrat de développement de l'université Denis Diderot, le volet recherche pour les années 2005 à 2008 qui consacre le développement d'un partenariat renforcé avec le Centre National de la Recherche Scientifique et l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale. Ce volet recherche fera l'objet d'une évaluation de ses programmes d'action au regard des objectifs poursuivis, avant renouvellement.

Les termes de ce volet recherche sont validés par les parties soussignées :

Pour le Ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La Directrice de la recherche



Elisabeth GIACOBINO

Le Président de l'université
Denis Diderot – Paris VII



Benoît EURIN

Le Directeur général
du CNRS



Bernard LARROUTUROU

Le Directeur général
de l'INSERM



Christian BRECHOT

UNIVERSITE PARIS 7 – DENIS DIDEROT

CONTRAT QUADRIENNAL 2005-2008

Préambule.....	3
I- RENFORCER LA PLURIDISCIPLINARITE PAR LA MISE EN PLACE DU LMD.....	5
I-1 Réussir la mise en place du LMD	5
I-2 Optimiser la réussite par des pratiques pédagogiques adaptées et par les TICE	7
I-3 Mettre en place une offre de langues diversifiée	7
I-4 Généraliser l'évaluation des formations.....	8
I-5 Conforter la formation initiale et continue des enseignants	8
I-6 Augmenter l'offre de formation continue	9
II- CONFORTER UN RAYONNEMENT EUROPEEN ET MONDIAL	9
II-1 Par l'affirmation d'une identité scientifique, au moyen d'une politique consacrant la pluridisciplinarité et la recherche aux interfaces.....	9
II-1-1 Sur la base d'orientations scientifiques réaffirmées, l'université s'engage pour le présent contrat à poursuivre de manière significative la structuration de sa recherche pour conforter son identité et accroître sa visibilité internationale	10
II-1-2 L'établissement s'engage à conforter, par un pilotage encore accru de sa recherche, les lignes de force de sa stratégie scientifique et son objectif de rayonnement international	14
II-1-3 L'université se fixe pour objectif d'améliorer la valorisation de sa recherche	16
II-2 S'appuyer sur l'ouverture internationale pour renforcer l'excellence de l'université	16
III- REORGANISER LA VIE ET LE FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITE POUR REUSSIR L'INSTALLATION A PARIS RIVE GAUCHE	18
III-1 Vie de l'établissement : consolider une identité spécifique dans un contexte de mutations entre Jussieu et PRG	18
III-2 Pilotage et gestion des ressources	19
III-3 Documentation : doter l'université des ressources documentaires nécessaires à sa refondation.....	20

III-4 Technologies de l'information et de la communication : accentuer la modernisation	20
III-5 Patrimoine : faire coïncider renouvellement immobilier et refondation des activités de l'université	21

ANNEXES

Fiche 1 : offre de formation licences	
Fiche 2 : offre de formation masters	
Fiche 3 : TICE	
Fiche 4 : offre de langues-Centre de ressources en langues	
Fiche 5 : IREM	
Fiche 6 : formation continue	
Fiche 7 : relations internationales	
Fiche 8 : vie étudiante	
Fiche 9 : projet culturel	
Fiche 10 : GRH IATOSS	
Fiche 11 : politique de prévention en faveur des personnels	
Fiche 12 : GRH enseignants et enseignants-chercheurs	
Fiche 13 : documentation	
Fiche 14 : TIC	
Annexe 1 : tableaux d'indicateurs "orientations et mode d'emploi" de la vague contractuelle A 2007-2010	
Annexe 2 : dispositif d'autoévaluation	

Préambule

L'orientation principale du projet de Paris 7 Denis Diderot consiste à assurer la refondation sur le nouveau site de Paris Rive Gauche. La période 2005-2008 sera exceptionnelle pour l'établissement puisqu'une partie importante de l'activité de celui-ci va se trouver transférée dans les nouveaux bâtiments livrés durant ces quatre années (quatre bâtiments dans le courant 2006 puis deux bâtiments fin 2007).

A l'intérieur de ce cadre, l'établissement entend articuler trois grands objectifs qui constituent les axes de ce contrat :

- renouveler la pluridisciplinarité grâce au LMD,
- conforter son rayonnement européen et mondial en particulier par la recherche,
- repenser la vie, l'organisation et la gestion de l'université, dans ce contexte de réinstallation.

En s'appuyant sur des champs disciplinaires reconnus, l'université entend faire toute leur place à des enseignements et recherches aux interfaces des disciplines : didactique des disciplines, histoire et philosophie des sciences, environnement, qui sont des thématiques où la spécificité de Paris 7 est reconnue. Il convient d'ailleurs de noter que certains des développements des disciplines traditionnelles de l'université s'effectuent aux interfaces (Chimie-Physique, Informatique-Sciences de la Vie, Physique-Sciences de la Vie, Mathématiques-Informatique, Institut de la Pensée Contemporaine, Langues et Civilisation, Santé et Sciences de la vie).

La mise en place du LMD a encouragé des collaborations stratégiques avec certaines universités et Paris 7 compte poursuivre dans cette voie. Elle prévoit d'approfondir les coopérations issues de la campagne d'habilitation des masters du domaine « Sciences, Santé et applications » avec ses différents partenaires (CEA, CNRS, universités d'Evry, de Paris 5 et de Paris 12, ENS, etc.). Elle entend tout particulièrement étudier avec l'université Paris 5 et l'université Paris I (sans obérer ses multiples autres collaborations) les coopérations possibles, notamment dans les domaines de l'interface Santé-Sciences de la Vie, de la valorisation et de la politique des langues.

L'université Paris 7 Denis Diderot va refonder, sur le site Paris Rive Gauche, la majeure partie de ses composantes recherche. L'objectif est double : l'approfondissement des axes forts existants et l'émergence de thématiques nouvelles associées dans de nombreux cas à une démarche transversale.

L'établissement souhaite articuler cette politique d'excellence en accentuant son insertion dans les réseaux européens et mondiaux de la recherche qui peut seule en garantir la pérennité.

Le fait de quitter le campus de Jussieu et de se regrouper sur un site central va permettre à Paris 7 de mieux affirmer son identité et d'opérer une véritable mutation.

Si la période transitoire complexifie la vie de l'établissement, l'objectif reste de mieux structurer à terme les politiques d'accueil, culturelle et de gestion des ressources et des moyens de l'université.

Des laboratoires changeront de rattachement principal à la fin de ce contrat, des structures interuniversitaires vont disparaître, une double logique de mutualisation et de fonctionnement par bâtiment va se mettre en place, tout ceci créant d'importantes marges de manœuvre dans la redéfinition d'un autre type d'organisation.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la LOLF va permettre de mieux définir les missions et les rôles des différentes instances de l'université, d'améliorer et de renouveler les modes de coordination.

I- RENFORCER LA PLURIDISCIPLINARITE PAR LA MISE EN PLACE DU LMD

I-1 Réussir la mise en place du LMD

Pluridisciplinaire lettres, sciences et santé, l'université Paris 7-Denis Diderot propose une offre de formation variée, qui se professionnalise progressivement.

La mise en place du LMD est l'occasion de réorganiser et redynamiser l'offre de formation selon deux axes principaux, reflète des forces de l'université : *un enseignement universitaire de haut niveau marqué par une pluridisciplinarité effective et concrète et une offre ancrée dans son potentiel de recherche.*

Cette offre devra se construire en complémentarité avec les universités parisiennes et de la région Ile de France. Par ailleurs, le développement de la ZAC Paris Rive Gauche a été conçu dans le but de rapprocher les étudiants et donc les formations des espaces recherche.

Dans le cadre du LMD, après une année d'information et de concertation animée par le CEVU en direction des composantes de l'université, l'établissement a opéré le processus de transformation de son offre de formation selon le calendrier suivant :

- habilitation des masters domaine Sciences et applications dès la rentrée 2004 afin de faciliter les cohabilitations avec l'ensemble des universités partenaires en Ile de France qui avaient choisi ce calendrier,
- pour la rentrée 2005, la transformation de ses autres diplômes (L et M pour le secteur lettres, sciences humaines et L pour les sciences) afin que l'ensemble des offres bascule dans le LMD en phase avec le début du nouveau contrat.

- *Pour le cycle licence*, le LMD se traduit par la création de deux grands domaines de formation "sciences, santé et applications" avec 6 mentions et "lettres, langues et sciences humaines et sociales" avec 10 mentions ; les spécialités n'apparaissent que dans des cas spécifiques (les langues vivantes). Les parcours sont construits autour des contenus disciplinaires et de l'architecture des passerelles. L'organisation générale se décline en unités d'enseignement de trois catégories : fondamentales, d'ouverture et transverses. L'accent est mis, en lettres, sur les parcours majeure/mineure et, en sciences, sur la spécialisation progressive des étudiants dans leur champ de formation, avec un tronc commun en L1. Des crédits libres et réservés aux enseignements d'ouverture sont présents dans tous les parcours afin de permettre aux étudiants la découverte des domaines d'excellence de l'université et de sa vocation pluridisciplinaire. L'université s'ouvre également aux formations professionnelles avec le projet de créer rapidement de nouvelles licences professionnelles.

Les ressources en langues et en informatique (C2i) sont mises en commun entre les 2 grands domaines.

(cf. fiche 1 offre de formation licences)

- *Pour le cycle master*, le choix des mentions (16 mentions dans le domaine "sciences, santé et applications", 14 dans le domaine "lettres, langues, sciences humaines et sociales") s'appuie sur les points forts de l'établissement en matière de recherche. Des unités de recherche reconnues apportent un soutien à chaque spécialité : en sciences, la grande majorité de celles-ci est cohabilitée avec d'autres universités parisiennes. La logique des partenariats a consisté à rechercher des ententes privilégiées avec des établissements ambitionnant l'excellence dans les domaines scientifiques concernés. La pluridisciplinarité de l'université s'exprime par des spécialités ou mentions bi-disciplinaires et inter-domaine (« didactique des disciplines », « bio-géo-media », « sciences sociales appliquées aux métiers des études, du conseil et de

l'intervention», « histoire et philosophie des sciences »). Les formations du secteur santé prennent toute leur place dans l'offre de master "sciences, santé et applications" avec des mentions spécifiques et une intégration à l'intérieur d'autres masters scientifiques.

Dans toutes les spécialités et tous les domaines, la mise en commun d'unités d'enseignement permet de renforcer ou de lancer des pistes d'interaction originales entre les disciplines, lesquelles ont vocation à prendre toute leur ampleur lors du déménagement effectif sur Paris-Rive-Gauche.

Les étudiants ayant obtenu une licence générale en L auront accès sans condition au master du même domaine.

Les missions des directeurs d'études seront étendues à l'ensemble des composantes dans le cadre du LMD. (cf fiche offre 2 de formation masters)

- Un tiers des étudiants sont concernés par *le cycle doctoral* de l'université. L'établissement est établissement support de neuf écoles doctorales, cinq en lettres et sciences humaines et quatre dans les secteurs des sciences et de la santé.

Dans le cadre du présent contrat, l'établissement s'attachera plus particulièrement à créer les conditions d'un encadrement encore plus attentif des doctorants en veillant notamment au rattachement de chaque équipe d'accueil (EAD) et HDR à une seule école doctorale et à une durée de préparation des thèses se rapprochant le plus possible de la durée officielle de trois ans. Il veillera également à la qualité des formations complémentaires proposées, notamment pour ce qui concerne la préparation de l'insertion professionnelle des docteurs.

Enfin, afin de favoriser la mobilité des étudiants, les écoles doctorales de l'établissement établiront une procédure de recrutement des doctorants et d'attribution des allocations de recherche lisible et équitable pour les candidats internes et externes, quel que soit l'établissement où ils ont obtenu leur master.

- *La fusion des deux UFR médicales* de Xavier Bichat et Lariboisière-Saint Louis va se traduire par une harmonisation progressive des cursus et méthodes pédagogiques. Ce rapprochement des pratiques pédagogiques a débuté dès l'année 2004-2005 et a pris effet à la rentrée 2005.

Ce regroupement des UFR médicales au sein de chaque établissement a été initié dans un souci de mise en cohérence avec la restructuration hospitalière de l'AP/HP.

Au plan pédagogique, il est l'occasion d'une réévaluation globale des enseignements sur les deux sites, tant en ce qui concerne les contenus que les méthodes d'enseignements et leur organisation dans le temps.

Il permettra, pour la formation clinique des étudiants, un élargissement de l'offre de stages hospitaliers.

Au plan scientifique, la constitution d'une UFR médicale de taille importante va assurer une meilleure lisibilité des objectifs de recherche et une mise en commun des moyens.

- En ce qui concerne *l'odontologie*, la situation actuelle de l'UFR n'apparaît pas satisfaisante ; les conditions d'hébergement et de travail rue Garancière ne permettent pas la mise en place d'un projet pédagogique réaliste. L'université, en concertation éventuelle avec ses partenaires, fera des propositions, d'ici fin 2006, quant à l'évolution de la situation (en particulier patrimoniale) de l'UFR .

- L'université souhaite voir se réaliser le projet de développement de *l'IUT Paris Jussieu*. Des projets existent pour la création de 3 nouveaux départements : "génie des télécommunications et réseaux", "informatique avec l'option imagerie numérique", "gestion des entreprises et des administrations" et de licences professionnelles en appui de ces départements. Le choix

définitif des départements dépendra de l'élaboration de la carte régionale de ces formations professionnalisantes. Ces développements dépendront largement de la programmation relative à la ZAC PAJOL.

I-2 Optimiser la réussite par des pratiques pédagogiques adaptées et par les TICE

L'université Paris 7 Denis Diderot a instauré des pratiques pédagogiques spécifiques, car elle souhaite renforcer le lien entre enseignement et recherche, initier aux pratiques expérimentales et permettre aux étudiants qu'elle forme d'utiliser des outils les plus à jour.

Les enseignements offerts par l'université ont souvent pour caractéristique de veiller à placer les étudiants en situation d'observation, d'expérience et de pratiques. L'université encourage les travaux pratiques et ce, quel que soit le secteur. Elle souhaite donc mettre en place des équipements modernes et généraliser ces pratiques à l'occasion du passage au LMD d'une part et de l'installation sur PRG d'autre part.

Par ailleurs l'université entend encourager, dans les disciplines qui s'y prêtent (sciences de la vie, environnement, géographie...), les déplacements pédagogiques destinés aux étudiants.

Le développement des TICE (dans le contexte de l'installation d'un environnement numérique de travail ouvert à la rentrée 2005) et des moyens vidéo et de visio-conférences sera tout particulièrement soutenu. Le choix de la mise en place d'un Bonus Qualité Enseignement dès le budget 2005 confortera les initiatives prises en ce domaine (cf. fiches 3 TICE et 14 TIC).

L'établissement s'efforce depuis quelques années de combattre l'échec ou l'abandon en premier cycle par une politique de tutorat étudiant. La mise en place d'un tutorat d'accueil distinct du tutorat d'accompagnement méthodologique, afin de faciliter les premiers pas de l'étudiant à l'université s'effectuera à partir de la rentrée 2005. Cette expérience sera amplifiée à la rentrée 2006. La poursuite du tutorat informatique complètera ce dispositif.

I-3 Mettre en place une offre de langues diversifiée

La politique générale des langues pour les spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) à l'université Paris 7-Denis Diderot est une des préoccupations majeures de ce contrat, étant donné la mise en place du LMD et la généralisation de l'enseignement des langues dans tous les cursus de l'université. L'université se donne pour ambition de permettre à chaque étudiant, dans une logique individualisée, de bénéficier d'enseignements à son niveau, tant sur le plan linguistique que culturel, afin qu'il progresse et atteigne la maîtrise de la pratique d'une langue vivante étrangère au niveau master. A terme, un étudiant de l'université Paris7 devrait pouvoir maîtriser l'anglais et une autre langue seconde.

L'université a délégué à l'UFR EILA (études interculturelles de langues appliquées) la mission d'évaluer les besoins et mettre en place les outils nécessaires à l'enseignement des langues, à la validation et à la certification. Parallèlement, mener à bien une politique globale et assurer une grande diversité de l'offre en langues sont possibles grâce à la mutualisation des ressources des diverses UFR qui offrent des enseignements de langue, de littérature, de civilisation et de linguistique. Les équipes enseignantes des cinq UFR concernées travaillent en synergie pour élaborer de nouveaux contenus pédagogiques. Par ailleurs, des conventions de partenariat avec d'autres universités parisiennes sont envisagées afin d'élargir l'offre vers d'autres langues non enseignées à l'université Paris 7.

L'UFR EILA a mis en place un groupe de réflexion qui travaille à l'élaboration de la certification afin de valider des niveaux de compétence. Cette certification reposera sur les niveaux de langue mis en place par le Conseil de l'Europe. Dès l'année 2006, l'expérimentation et la mise en place d'une certification universitaire pour des diplômes pilotes est prévue.

La qualité de l'innovation pédagogique est fortement liée à la recherche en langue de spécialité, en linguistique de corpus et en didactique des langues. Elle s'appuie également sur une bonne connaissance des projets en cours dans d'autres établissements, en France comme à l'étranger (comme le porte-folio européen).

La globalisation et l'individualisation de l'offre doit pouvoir s'appuyer sur une structure qui soit un véritable centre de ressources spécialisé, lieu de recherches et lieu d'accueil des innovations pédagogiques doté d'équipements informatiques technologiquement avancés. Le contrat 2005-2008 prévoit la création du Centre de ressources en langues où l'enseignement individualisé des langues côtoiera la recherche et le « e-learning ». Ce projet est l'une des toutes premières priorités de ce contrat. Une installation provisoire est prévue dès la rentrée 2006 dans la première tranche des bâtiments livrés. (cf. fiche 4 offre de langues-Centre de ressources en langues).

I-4 Généraliser l'évaluation des formations

L'université Paris 7 devra mettre en place une évaluation interne des formations et des enseignements. Un chargé de mission aura la responsabilité de structurer le dispositif d'évaluation adéquat : sensibiliser les composantes à l'évaluation des enseignements, organiser la remontée des évaluations vers le CEVU, sensibiliser les composantes à la diffusion et la remontée du questionnaire sur les formations, traiter les données recueillies et envisager quelles conclusions en tirer, le tout présenté dans un rapport annuel sur l'évaluation.

L'université établira une fiche précisant si possible les modalités et les indicateurs de cette procédure d'évaluation des formations et en tout cas un calendrier de mise en oeuvre.

I-5 Conforter la formation initiale et continue des enseignants du second degré

L'université Paris 7-Denis Diderot a établi un partenariat avec les trois IUFM de la région parisienne (IUFM de Paris, de Versailles et de Créteil). Elle souhaite par ailleurs, au cours du ce contrat, coopérer avec l'IUFM de Paris pour ce qui concerne ses projets à l'international et pour les langues (préparation des élèves professeurs aux classes européennes).

La préparation aux métiers de l'enseignement continuera à être gérée par le service commun de formation des formateurs, le centre de formation et d'études sur l'enseignement des disciplines, en s'appuyant sur les laboratoires de didactique, l'institut pour la recherche en mathématiques – IREM, (cf. fiche 5) et l'école doctorale « savoirs scientifiques : épistémologie, histoire des sciences, didactique des disciplines ». Une licence pluri-disciplinaire « Sciences fondamentales et appliquées » a été ouverte à la rentrée 2005.

L'université Paris 7 continuera à offrir des modules de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement au niveau licence et participera au recrutement des enseignants, selon les disciplines, dans le cadre d'une convention avec l'I.U.F.M. de Paris ou en partenariat avec l'I.N.A.L.C.O, et les universités Paris 1, Paris 4, Paris 6, Paris 11, et l'E.N.S.

Pour ce qui concerne les préparations aux CAPES, et dans la perspective du L.M.D, les échanges seront accrus entre l'IUFM de Paris et l'université, celle-ci étant responsable de la préparation aux épreuves académiques.

Pour ce qui concerne les préparations aux agrégations, l'université entend maintenir la qualité de ces formations pendant ce contrat avec des cursus aménagés de façon à faciliter l'entrée des étudiants dans ces préparations.

L'université entend enfin continuer son implication dans la formation continue des enseignants du premier et du second degré.

I-6 Augmenter l'offre de formation continue

Dans le cadre de la mise en place du LMD, la distinction entre formation initiale et formation continue doit tendre à disparaître. L'université Paris 7 s'attachera au cours de ce contrat à réduire la frontière entre ces deux types de formation qui sont, au même titre, des missions de l'université. Le service commun de formation continue et professionnelle (SCDFCP) s'efforcera d'impliquer un nombre de plus en plus important d'enseignants-chercheurs de l'université en leur permettant d'intégrer une partie des heures statutaires de formation initiale en formation continue dans la limite d'un quart de service dès la rentrée 2005.

Par ailleurs, les demandes émanant des appels d'offre de la Région, les exigences des Assedic ANPE, des entreprises, la mise en place du LMD vont conduire l'université à offrir de plus en plus aux adultes en reprises d'études un parcours individualisé. Le passage à une logique de parcours exigera un travail sur le projet professionnel et personnel. La mise en place de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) que l'université veut promouvoir, s'inscrit pleinement dans cette dynamique. L'habitude du SCDFCP de travailler à partir des projets professionnels des adultes en reprise d'étude devrait conduire à renforcer la collaboration avec les UFR qui vont rentrer à leur tour dans la logique de parcours et de projet. Les stages offerts aux adultes en reprises d'études pourront alors s'appuyer directement sur le découpage en unité de crédits des diplômes nationaux.

La formation continue devra continuer à développer et mettre à disposition du monde socio-économique la possibilité de suivre des formations bénéficiant des techniques de pointes de la recherche.

(cf. fiche 6 formation continue).

II- CONFORTER UN RAYONNEMENT EUROPEEN ET MONDIAL

II-1 Par l'affirmation d'une identité scientifique, au moyen d'une politique consacrant la pluridisciplinarité et la recherche aux interfaces

Pour la période 2005-2008, l'université s'engage à conforter son potentiel de recherche sur les axes disciplinaires où elle est traditionnellement forte, mais portera également l'effort sur la recherche aux interfaces des disciplines. Consciente du handicap que représente la dispersion des forces dans certains secteurs, elle s'engage prioritairement à conduire une politique de regroupement d'équipes, et à soutenir cette politique par un pilotage accru de sa recherche. Elle se fixe également comme objectif de parvenir à une organisation de la valorisation plus attractive et plus réactive.

II-1-1 Sur la base d'orientations scientifiques réaffirmées, l'université s'engage pour le présent contrat à poursuivre de manière significative la structuration de sa recherche pour conforter son identité et accroître sa visibilité internationale

Une dynamique de regroupement qui concerne l'ensemble des champs scientifiques de l'établissement et promeut la recherche aux interfaces :

➤ *lettres, sciences humaines et sciences sociales*

Le secteur LSH de Paris 7 regroupe actuellement huit UFR, cinq écoles doctorales, et 36 équipes de recherche reconnues. La réflexion conduite à l'occasion de la préparation du volet recherche du présent contrat et la finalisation des maquettes de master en vue de l'entrée du secteur lettres et sciences humaines dans le LMD en septembre 2005 ont permis une clarification du paysage scientifique en lettres à Paris 7. La physionomie de ce paysage est largement empreinte de la dynamique de renouveau épistémologique qui a traversé les années soixante et soixante-dix dans le champ des sciences de l'homme et de la société. Les grandes orientations de la recherche dans les disciplines **lettres, langues et linguistique** sont réaffirmées pour le présent quadriennal.

L'établissement porte l'effort sur la structuration de la recherche de ce secteur. Le regroupement des unités de recherche en langues est amorcé, par l'intégration des équipes travaillant sur la Chine, le Japon et la Corée au sein de l'école doctorale "Langue, Image, Civilisation" (dirigée par Julia Kristeva). Ces unités rejoignent dès 2005 les équipes anglicistes et celles de lettres modernes. Les travaux comparatistes, en particulier dans le domaine littéraire, devraient en tirer un surcroît de dynamisme. Par ailleurs, l'installation prévue à PRG d'un centre de ressources linguistiques, destiné à abriter le cœur de la formation en langues étrangères dispensée à l'ensemble des étudiants, hébergera aussi une salle de documentation et de travail dédiée à la linguistique de corpus, outil indispensable au développement de la recherche linguistique. Les équipes de psychanalyse, tout en poursuivant leurs travaux dans leur champ, manifestent une ouverture de plus en plus marquée pour les interfaces avec la médecine et les sciences sociales. L'établissement entend conforter l'originalité des recherches menées au sein de l'UMR "Psychanalyse et pratiques sociales".

L'UFR d'études anglophones, de par sa participation à diverses écoles doctorales, ainsi que par de nombreux thèmes et projets communs, est particulièrement liée aux UFR LAC (ex-STD), EILA, GHSS et UFRL. Dans la mesure où son champ de recherche recouvre, au moins potentiellement, l'ensemble du vaste **domaine linguistique et culturel anglophone** (y compris les aires post-coloniales), l'UFR a naturellement vocation à participer à l'ensemble des thématiques transversales présentes en LSH à Paris 7, depuis la littérature et l'histoire des idées jusqu'aux problématiques de la ville et de l'environnement, en passant par l'histoire sociale et culturelle, la linguistique, les arts ou l'histoire des sciences.

Dans le domaine des **sciences sociales**, le caractère original et spécifique des UFR concernées est d'associer la pluridisciplinarité (anthropologie, droit, économie, ethnologie, géographie, histoire, sciences politiques et sociologie), la multipolarité spatiale et enfin la multi-temporalité, dans une approche résolument comparative. Leurs points forts résident notamment dans :

- La dimension internationale et le comparatisme ;
- La construction sociale et sur la longue durée des identités et de l'altérité ;
- La relation entre phénomènes naturels et institutionnels ;
- L'innovation conceptuelle et méthodologique.

Par ailleurs des laboratoires de recherche se sont fédérés dans une structure reconnue par le ministère, la fédération de recherche "sciences de la ville" qui devrait permettre des échanges scientifiques et l'organisation d'une formation de master sur ce thème. L'école d'architecture de Paris Val-de-Seine est un partenaire privilégié de l'université dans ce cadre. L'ouverture, dès octobre 2005, de la spécialité « architecture et patrimoine » est la première concrétisation forte de ce projet. Les « sciences de la ville » sont à la fois un objet et un champ de recherche auxquels de nombreuses recherches sont consacrées depuis plusieurs années au sein de l'université. Historiens, sociologues, géographes, psychologues participent très activement à ce projet, et devraient être rejoints par des juristes. À terme, l'établissement envisage que de nouvelles équipes, notamment dans les secteurs sciences et médecine, viennent compléter le projet.

Les sciences humaines s'inscrivent au cœur du projet pluridisciplinaire de l'université. L'interface **Informatique-Sciences du langage** existe de longue date à Paris 7. L'aboutissement de la collaboration entre les linguistes et les informaticiens a été la mise en place à la rentrée 2004 d'une spécialité au niveau M. La recherche en **Histoire et Philosophie des Sciences** associe des philosophes, des biologistes, des chimistes, des géographes, des historiens, des mathématiciens, des physiciens. Des médecins seront invités très prochainement à venir enrichir cette interface. L'établissement procédera prochainement à l'installation d'un département "Histoire et philosophie des sciences" au sein même de l'UFR de biologie.

"L'Institut de la pensée contemporaine", structure qui regroupe quatre unités dans le champ des sciences humaines: théorie littéraire, monde oriental, biologie/éthique/droit, et philosophie des sciences va s'augmenter du centre d'étude de l'écriture et de l'image fondé. L'université s'apprête par ailleurs à signer une convention avec l'INHA afin de permettre aux équipes du secteur lettres et sciences humaines travaillant sur l'image d'accéder aux ressources documentaires de cet établissement et de participer pleinement aux activités de recherche inter-universitaires dans ce champ.

► *Les sciences.*

Dans le domaine des **mathématiques**, de niveau international, la forte imbrication de Paris 6 et Paris 7 et le regroupement temporaire de ces forces sur le site délocalisé de Chevaleret pendant le chantier de désamiantage du campus de Jussieu a conduit la communauté à prendre un important retard dans la réflexion sur l'implantation des mathématiques sur le nouveau site de Paris 7. L'absence de calendrier de construction du bâtiment devant abriter les mathématiciens sur Paris Rive gauche a freiné l'établissement dans la conception d'un projet précis. Néanmoins, la réflexion amorcée laisse entrevoir un développement de recherches complémentaires sur chaque site, recherches relevant aussi bien des mathématiques pures que des mathématiques appliquées.

Formée d'équipes très bien évaluées, mais dont la taille reste modeste, **l'informatique** de Paris 7 est en plein développement. Ses thématiques de recherche sont fortement ancrées à l'interface entre mathématiques et informatique. L'université entend poursuivre le développement de cette discipline sur ces thèmes spécifiques et encourager les collaborations avec les sciences de la vie. Compte tenu de l'excellence de ces deux disciplines, l'université a pour projet d'installer, sur son nouveau site, un centre de recherche de tout premier plan dans le domaine des mathématiques et de l'informatique.

La perspective du déménagement, associée à une «pyramide des âges» favorable, ont donné l'occasion de réorganiser complètement la recherche en **physique**. Celle-ci est désormais articulée en trois laboratoires (APC, MSC, MPQ) qui partagent les mêmes idées fondatrices : décloisonner les sous-domaines, articuler la recherche fondamentale et la recherche appliquée, associer théoriciens et expérimentateurs, éviter la dispersion et jouer la complémentarité avec d'autres établissements. L'établissement s'engage à poursuivre cet effort de réorganisation et à maintenir les collaborations avec les grosses unités de recherche des universités et des grands organismes voisins.

La recherche en **chimie**, centrée sur l'électrochimie et la chimie des surfaces solides, cultive des liens forts avec le domaine de la physique (matériaux). Cette interface a conduit à préfigurer un IFR dont l'ITODYS (chimie) et le pôle MPQ (physique) seront les chevilles ouvrières.

Dans le secteur des **sciences de la Terre**, le projet scientifique de l'université s'appuie sur les liens forts qu'elle entretient avec l'Institut de Physique du Globe de Paris. L'établissement se fixe comme objectif de renforcer les liens de ce secteur avec le domaine de la chimie sur des thématiques environnementales.

➤ *Les sciences du vivant*

La restructuration du domaine des sciences de la vie est un enjeu majeur pour l'établissement. L'université entend mettre à profit le regroupement des laboratoires sur le site de Tolbiac pour recentrer les thématiques du secteur et lui donner une véritable identité à l'interface recherche fondamentale/recherche biomédicale, en interaction avec d'autres disciplines, notamment l'informatique, la physico-chimie, la chimie ou les sciences de l'environnement. Le ministère soutient ce projet au travers d'un PPF président.

Le **secteur scientifique** du domaine SDV est structuré autour de l'IFR "Biologie systémique". Au cœur de l'IFR, l'institut Jacques Monod qui a pour projet de développer la génomique fonctionnelle côtoie le pôle épigénétique amené à s'installer sur le site PRG. L'université se fixe comme objectif de restructurer le reste de la recherche menée au sein de l'IFR (vieillesse, physiopathologie, bio-informatique...), afin de construire des ensembles bien coordonnés atteignant des tailles critiques nécessaires. Par ailleurs, l'établissement entend donner un nouveau souffle au domaine de la biologie végétale ; un accord avec l'ISV (UPR CNRS) va permettre à des enseignants-chercheurs de Paris 7 de rejoindre une des équipes de cette unité.

Le **secteur santé-médecine** s'articule autour de trois IFR. La fusion récente des deux UFR médicales Xavier Bichat et Lariboisière Saint Louis a amorcé des évolutions en terme de structuration qui sont susceptibles de se poursuivre.

L'IFR « Claude Bernard : physiologie et pathologie » coordonne la recherche biomédicale dans des secteurs forts hospitalo-universitaires, en cohérence avec les projets hospitaliers des différents sites : cardiologie, pneumologie, diabétologie, gastro-entérologie à Bichat, hépatologie à Beaujon, pédiatrie à Robert Debré, épidémiologie à Louis Mourier. La thématique des maladies infectieuses est commune aux différents sites. L'IFR a développé un plateau technique cohérent permettant l'exploration animale. Un projet de centre de recherche « Épithélium », favorablement évalué par les commissions de l'INSERM pourrait voir le jour en 2006. L'établissement envisage de proposer, par la suite, la création d'un centre de recherche sur le site Robert Debré.

L'IFR « Lariboisière » a fédéré une restructuration profonde de l'organisation de la recherche sur le site autour de deux axes scientifiques majeurs : un axe cardiovasculaire centré sur les vaisseaux coronaires et cérébraux dans la physiopathologie des cardiopathies ischémiques et des accidents vasculaires cérébraux et un axe ostéo-articulaire qui a pour thème général la fragilité osseuse. Ces deux axes, à l'interface entre la recherche clinique et la recherche fondamentale, s'intègrent dans les grands pôles cliniques de l'hôpital. Le premier **centre de recherche** de l'université a été reconnu en 2005 à Lariboisière. Il comprend les unités de recherche de cardiologie et se double d'un projet européen « réseau d'excellence ».

L'IFR « Saint-Louis » s'est fixé pour objectif de développer des recherches fondamentales et cliniques en hématologie, cancérologie et transplantation et de mettre en œuvre une politique de création de plateaux techniques et de centres de ressources communs incluant les tumorothèques, l'expérimentation animale, la pathologie des modèles murins, la microdissection, l'imagerie cellulaire et la génomique. Cet IFR recoupe le périmètre de l'**Institut universitaire d'hématologie**, composante article 33 de l'université qui a été choisi comme une des quatre composantes de base du Cancéropôle Ile de France. L'intégration sur le site des axes de recherche et des axes prioritaires de l'hôpital a été renforcée par la constitution par l'AP-HP d'un Centre d'investigation biomédical hospitalier - hématologie, oncologie, greffes (CIB HOG). Ce CIB assure l'intégration des plates-formes hospitalières aux plates-formes de l'IFR pour réaliser une structure de transfert technologique en oncologie, hématologie et greffes. Il est doublé d'un pôle de partenariat industriel, géré par les acteurs hospitaliers et les chercheurs du site. Ce gros travail de structuration est la base de la constitution d'un centre de recherche qui sera présenté en 2006.

Le secteur **odontologie** entend développer une recherche de qualité en biologie orofaciale au sein d'une équipe mixte INSERM.

L'établissement entend conforter l'**interface santé-sciences-LSH** (Centre du vivant intégré à l'Institut de la pensée contemporaine) et l'**interface environnement**.

Il fait de la structuration de l'**interface biologie-santé-sciences** un **axe stratégique prioritaire**. L'université a, en collaboration avec l'INSERM, le CNRS et les universités voisines, développé des plates-formes de recherche de pointe en imagerie cellulaire, en génomique et en imagerie du petit animal, parallèlement au développement d'infrastructures d'animaleries conventionnelles et transgéniques. A ce jour, plusieurs travaux scientifiques associant des chercheurs de différentes composantes de l'université ont été réalisés et publiés. L'objectif est désormais de fédérer les différentes plates-formes technologiques par la mise en place de services scientifiques communs. L'établissement entend, au préalable, renforcer chacune des plate-formes de pointe existantes. Dans les cinq ans, l'objectif est d'intégrer à cette interface des équipes de physique, de chimie, d'informatique et de mathématiques.

La mise en place d'une interface biologie - santé - sciences vise à permettre des retombées dans les domaines du diagnostic, du pronostic et des thérapeutiques pour les maladies humaines. Pour la cancérologie, le projet de l'université Paris 7 s'articule avec celui du cancéropôle Ile de France qui associe les instituts Curie, Gustave Roussy et l'hôpital Saint Louis. Les projets nationaux : cartes d'identité des tumeurs et « tumorothèques », pour lesquels L'hôpital Saint Louis est site pilote, sont associés dans le projet « génomique et cancer » proposé pour le 6ème PCRDT. Le rôle des physiciens et des chimistes aux interfaces avec la biologie et la médecine sera de concevoir et de développer des instruments d'observation bien ciblés et/ou des modèles inspirés des théories et simulations numériques produites à propos des systèmes complexes, modèles permettant de progresser dans le

domaine prédictif. Celui des informaticiens sera d'analyser un grand nombre de données issues des plates-formes génomiques et protéomiques et de développer une nouvelle algorithmique spécifique. L'association de mathématiciens permettra d'envisager une modélisation pour l'analyse des données d'imagerie médicale et cellulaire.

Cette structuration en réseau des plates-formes, l'émergence de centres de recherche s'accompagneront de démarches systématiques de valorisation et de formation dans les écoles doctorales qui ont déjà une démarche commune de fédération. Le projet d'enseignement de troisième cycle des écoles doctorales de l'université, appuyé sur les sites d'excellence européens de l'EMBL et du Max Planck Institut, se prolongera par des coopérations prioritaires régionales pour contribuer dans les cinq ans à l'émergence d'un maillage national de chercheurs et d'enseignants. Une mise en place progressive de ces projets se fait à travers le Comité de Coordination de la Recherche (CCR) qui se réunit depuis 3 ans, tous les trimestres.

II-1-2 L'établissement s'engage à conforter, par un pilotage encore accru de sa recherche, les lignes de force de sa stratégie scientifique et son objectif de rayonnement international

Le président, assisté de ses trois vice-présidents de secteur (lettres et sciences humaines, santé et sciences), détermine les grandes orientations et assure notamment la liaison avec les organismes de recherche (CEA, INSERM, CNRS). La politique scientifique de l'université est examinée par le conseil scientifique de l'université.

Pour appuyer ses choix stratégiques, la présidence de l'université s'engage à optimiser par sa politique de l'emploi scientifique, par l'utilisation de son BQR et de son PPF président, et par l'organisation de ses services, le potentiel de recherche de ses meilleurs laboratoires. Elle réaffirme son souci de transparence dans la gestion des procédures, et entend asseoir et conforter ses choix stratégiques par un recours à des dispositifs d'évaluation externes et internes.

Le bureau de la recherche, le bureau de la valorisation ainsi que le bureau des relations internationales et programmes communautaires appuient la présidence pour la mise en oeuvre de ses choix stratégiques. Un audit IATOSS a été effectué lors du 2^{ème} semestre 2003 auprès de toutes les directions des composantes scientifiques par le président, le vice-président du CA, la vice-présidente du conseil scientifique, le vice-président directeur de cabinet, le vice-président du secteur sciences, le secrétaire général et la responsable du service des personnels. Les effectifs et les fonctions de chacun ont ainsi pu être recensés et discutés pour les fonctions liées à la recherche mais aussi celles à vocation administrative.

Pour mesurer le dynamisme et l'évolution de son activité de recherche, l'université s'engage à mettre en oeuvre un dispositif de suivi de sa production scientifique. L'université mandate en interne un chargé de mission, professeur à l'UFR d'informatique, pour construire ce dispositif. Elle pourra utilement recourir au savoir faire de l'OST pour l'exploitation des bases bibliométriques internationales. Paris 7 mutualisera avec Paris 5 le dispositif ainsi mis en place. L'université pourra ainsi, sur les bases d'une meilleure connaissance de la production scientifique de ses laboratoires, affiner ses choix et mobiliser ses moyens au service des meilleures unités.

Par ailleurs, une homogénéité accrue et concertée des modalités de signature d'articles par les enseignants-chercheurs et chercheurs des laboratoires de Paris 7 sera recherchée, en concertation avec les EPST et les autres établissements ayant une tutelle partagée sur les laboratoires.

S'agissant du recours à l'évaluation externe, l'université continuera de s'adjoindre des personnalités extérieures à l'établissement pour le choix des bénéficiaires de ses bourses de post-doctorants ainsi que pour les dossiers où les experts issus de l'établissement sont trop peu nombreux ou susceptibles de rentrer dans des conflits d'intérêt. Enfin, le recours à des experts extérieurs sera systématisé pour le montage de projets multidisciplinaires coûteux (ex : projets de type SESAME).

L'établissement s'engage par ailleurs à mettre en place un dispositif d'évaluation interne de ses unités de recherche sur le présent contrat. La date de création d'un dispositif de ce type, l'explicitation de sa composition, de la périodicité de ses réunions, et de l'utilisation faite de ses préconisations éventuelles dans la mise en œuvre des choix stratégiques de l'université seront discutées à échéance de la période quadriennale.

L'université entend appuyer par une politique de l'emploi scientifique ambitieuse le renforcement de son potentiel de recherche :

- les recrutements seront opérés sur des profils recherche solidement étayés ;
- l'anticipation des besoins de recrutement sera renforcée, pour s'assurer notamment du maintien du potentiel de recherche des laboratoires ; à cet égard, l'établissement s'engage à mettre en ligne sur le portail dédié à l'emploi scientifique (outil connecté au portail européen pour la mobilité des chercheurs et au portail français des scientifiques en Amérique du Nord) ses intentions de recrutement définies en cohérence avec ses priorités de recherche ;
- les redéploiements de poste s'opéreront en cohérence avec les priorités scientifiques de l'établissement.

Cette politique vise à maintenir le niveau scientifique de l'université, à accompagner la recomposition scientifique que l'université a programmée à l'occasion de son déménagement et à résorber le sous-encadrement historique de certaines disciplines.

Enfin, dans le cadre du contrat quadriennal, l'université signe un contrat de partenariat renforcé avec le CNRS. Elle s'y engage à examiner prioritairement l'affectation de CRCT et de délégations aux jeunes maîtres de conférences, afin de faciliter leurs activités de recherche au sein des laboratoires de Paris 7.

L'université s'engage à mobiliser ses moyens financiers globaux (BQR et PPF président) pour conforter ses meilleures unités de recherche et appuyer les choix stratégiques opérés pour renforcer l'attractivité et la visibilité internationale de la recherche de l'établissement.

Le taux du BQR (13% des crédits des laboratoires) et le caractère sélectif des projets qu'il soutient seront maintenus, certaines composantes organisant des comités de sélection afin de classer leurs projets.

II-1-3 L'université se fixe pour objectif d'améliorer la valorisation de sa recherche.

La valorisation est une priorité forte de l'établissement qui s'est doté depuis 1989 d'une structure qui n'a cessé de se professionnaliser. Le BVRI (bureau de la valorisation et des relations industrielles) rassemble aujourd'hui des compétences spécifiques (droit de la propriété intellectuelle, gestion des contrats européens,...). La cellule de valorisation dispose de ressources propres provenant des contrats et des redevances des licences d'exploitation (2% des 10% prélevés par l'université), ce qui permet un autofinancement partiel de ses coûts salariaux. Cette cellule a vocation à se renforcer à l'occasion des perspectives de rapprochement avec l'université Paris 5.

Ce bureau a pour mission :

- de contribuer au transfert des résultats de la recherche universitaire vers l'entreprise et de générer des revenus additionnels afin de contribuer au développement de l'université, en particulier de sa recherche. Les professionnels du BVRI accompagnent les chercheurs en termes de gestion de la propriété intellectuelle, de gestion contractuelle et d'aide à la commercialisation, couvrant ainsi le processus complet de transfert technologique ;

- de protéger la propriété intellectuelle de l'université, en évaluant la brevetabilité des inventions et en réalisant les études de liberté d'exploitation. En cas de dépôt de brevet, le BVRI s'efforce de trouver un partenaire industriel, afin de développer un projet commun autour de l'invention ainsi protégée et de prendre en charge, au moins en partie, les frais de propriété industrielle ; puis définit, en concertation avec ce partenaire, les modalités du transfert économique (concession d'une licence de brevet à un industriel, cession du brevet à un industriel, élaboration d'un prototype, création d'une jeune entreprise innovante à partir de l'invention protégée) ;

- de détecter les savoirs valorisables et de créer le cas échéant un fonds d'amorçage : Ce fonds a vocation à financer une « preuve de concept », une démonstration ou un prototype, et peut également contribuer à la création d'une jeune entreprise innovante ;

- de stimuler et orienter les collaborations avec le secteur privé, notamment par la création de jeunes entreprises : l'université envisage de participer à un incubateur. Deux jeunes sociétés innovantes ont été créées en 2004. Ces créations se basent, dans les deux cas, sur la concession de licences de brevets détenus en copropriété par l'université Denis Diderot Paris 7 et le CNRS ;

- d'accompagner le montage, la négociation et la gestion de projets européens : une ingénieure du BVRI se consacre exclusivement aux projets européens, en accompagnant les chercheurs sur les programmes et les actions communautaires de R&D. Une démarche pédagogique sera menée auprès des chercheurs pour mieux les préparer au 7^{ème} PCRDT ;

- d'accroître la notoriété de l'université en France et à l'étranger : Le BVRI établit des contacts pour la promotion de la recherche de l'université au niveau de réseaux européens tels que Tii (Technology Innovation Information), ProTon (Public Technology Transfer Offices Network), ASTT (Association of european Science and Technology Transfer).

II-2 S'appuyer sur l'ouverture internationale pour renforcer l'excellence de l'université

L'université Paris 7 -Denis Diderot affirme une double ambition :

- sa bonne insertion dans les réseaux européens et internationaux de la recherche.
- l'ouverture internationale de ses formations par le développement de la mobilité grâce à des dispositifs efficaces.

Pour atteindre ces objectifs, l'établissement développera les actions suivantes (cf. fiche 7 relations internationales) :

- Le renforcement du service dédié aux relations internationales, l'objectif étant de mieux soutenir le bureau chargé de ces missions et de créer des synergies avec l'ensemble de l'université (ainsi qu'avec les universités Paris 1 et Paris 5) ;
- Le développement des moyens et dispositifs destinés aux mobilités entrantes et sortantes, tant pour les étudiants que pour les enseignants. Le dispositif Erasmus et le cadre des conventions bilatérales seront privilégiés ;
- L'aide aux montages de projets européens et mondiaux de recherche, en s'appuyant en particulier sur les dispositifs de valorisation. Un effort particulier sera porté sur les coopérations avec les universités chinoises et australiennes ;
- La participation aux réseaux européens et internationaux qui portent sur la formation tout au long de la vie et l'aide aux pays émergents. Ces actions permettront de développer à la fois un engagement solidaire et l'expérience de compétences en terme d'ingénierie de formation.

L'accueil des enseignants chercheurs en mobilité est également un élément déterminant de la stratégie de l'établissement à l'international et un levier de son attractivité. Cette politique d'accueil est multiforme et se concrétise :

- par des échanges d'enseignants chercheurs régis par des conventions avec des établissements étrangers ;
- par des collaborations scientifiques plus ponctuelles, sous la forme d'invitations, notamment des enseignants chercheurs en provenance de pays émergents ou limitrophes de l'Europe (pour l'année universitaire 2004-2005, le choix de l'université s'est porté sur le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, le Vietnam et la Russie).

L'établissement entend poursuivre cette politique dans les années à venir pour participer à la mobilité des pratiques et des idées.

Une action particulière est menée en direction de la Chine, car l'université collabore depuis deux décennies avec l'université de Wuhan, l'institut de chimie organique et l'université médicale de Shanghai. L'actuel vice président de l'académie des sciences de Chine s'est formé à Paris 7 (Institut universitaire d'hématologie). Il en résulte naturellement des collaborations de recherche importantes en matière d'hématologie. L'université lui a récemment délivré le titre de docteur Honoris Causa. L'université étudie par ailleurs des collaborations éventuelles avec l'Australie.

Autre levier de l'attractivité scientifique, la politique d'accueil de post-doctorants par appel d'offre sera poursuivie, la sélection des candidats s'appuyant sur des jurys de personnalités extérieures.

L'université veillera par ailleurs à encourager le recrutement d'enseignants- chercheurs étrangers.

Enfin, elle continuera à ouvrir très largement ses formations de niveau master et doctorat, aux étudiants étrangers désireux d'acquérir leur formation en France.

III- REORGANISER LA VIE ET LE FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITE POUR REUSSIR L'INSTALLATION A PARIS RIVE GAUCHE

III-1 Vie de l'établissement : consolider une identité spécifique dans un contexte de mutations entre Jussieu et PRG

L'université Paris 7 poursuivra, en préparant son implantation sur le site Paris rive gauche, sa politique d'**amélioration de la vie des étudiants** par des actions :

- *D'accueil:*

Des structures d'accueil accessibles seront mises à disposition des étudiants afin de faciliter l'ensemble de leurs démarches administratives. Des guides précis et conviviaux seront mis à disposition pour diffuser toute information pratique liée à la vie étudiante. Les étudiants étrangers disposent d'un accueil personnalisé au niveau des UFR.

- *De reconnaissance de l'engagement étudiant:*

Le bureau de la vie étudiante sera particulièrement chargé de suivre et d'encourager les initiatives étudiantes. L'engagement étudiant, dans les secteurs para-pédagogiques, dans les activités culturelles organisées au sein de l'établissement ou dans le sport de compétition sera validé par l'obtention de crédits européens dans le cadre d'unités de valeur « libres ». La mise en place d'une vice-présidence étudiante devrait inciter les étudiants à participer à la vie institutionnelle de l'établissement.

- *De vie sportive:*

Le service des sports mènera dans la continuité les activités physiques et sportives. Le problème des installations sportives reste crucial, l'université ne disposant pas d'installations sportives propres sur le site Paris rive gauche dans le cadre de ses deux premières tranches.

- *De soutien à la santé des étudiants et aux étudiants handicapés:*

Le SUMPPS poursuivra l'organisation de campagnes d'information sur les problèmes de santé publique tels que l'hygiène de vie, les drogues, la souffrance psychologique.... Un réseau de tous les partenaires concernés sera constitué afin de faire face à l'isolement et au mal-être de l'étudiant. « Relais » renforcera le dialogue avec toute la population étudiante. En matière d'aide aux étudiants handicapés, l'université s'engage, en créant un service reprenant les missions du relais handicap-santé (RHS), service inter-universitaire depuis vingt ans, à apporter un soutien spécifique de qualité à cette population. Une UE option « sensibilisation au handicap » est proposée aux étudiants. Dès la rentrée 2006, au sein de la Halle aux farines, cette structure disposera de locaux adaptés.

La création d'un **Observatoire de la vie étudiante** permettra de réaliser des enquêtes afin d'adapter l'offre de service de l'établissement aux besoins étudiants.

Un rapprochement avec les services du CROUS devrait aboutir à la signature d'une convention portant sur l'ensemble du volet vie étudiante.

(cf. fiche 8 vie étudiante)

Le **volet culturel** s'appuie sur un Service culture propre à l'établissement, récemment constitué, s'adressant aux étudiants et aux personnels. Cette structure répondra à la demande

culturelle, dans la continuité des actions engagées s'appuyant sur le tissu culturel environnant et en partenariat avec les institutions culturelles et les collectivités territoriales. L'accent portera sur les moyens nécessaires au soutien des projets des étudiants.
(cf. fiche 9 projet culturel)

III-2 Pilotage et gestion des ressources de l'établissement

L'université développera une culture et une politique d'amélioration continue de la qualité et pour ce faire, mettra en place un **dispositif d'autoévaluation**, en concordance avec la mise en œuvre de la LOLF. Ce dispositif sera central pour l'organisation des relations entre l'établissement et le ministère.
(cf. annexe 2 dispositif d'autoévaluation)

La refondation de l'université Paris 7-Denis Diderot sur le nouveau site de Paris Rive Gauche offre un contexte favorable à l'établissement pour poursuivre sa **restructuration administrative et fonctionnelle** et moderniser son pilotage en vue d'optimiser l'utilisation des ressources humaines. L'université mobilisera ses moyens autour de ce projet commun. Un effort particulier continuera à être apporté à la formation des personnels.

Elle mènera à bien les actions suivantes (cf. fiche 10 GRH IATOSS) :

- la restructuration des services de l'université et l'évolution des fonctions,
- l'analyse des activités et des compétences pour améliorer la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC),
- la professionnalisation des personnels,
- la résorption de la précarité.

L'installation sur le nouveau site nécessitera des créations ex-nihilo de structures telle que la mise en place d'un poste central de sécurité. Elle permettra parallèlement de donner une nouvelle impulsion à la politique de prévention en faveur des personnels, l'élaboration d'un plan de prévention des risques en collaboration avec le CNRS, la formalisation de l'évaluation des risques professionnels et la création d'un service médical adapté. L'établissement entend tout particulièrement veiller au suivi médical de ses personnels.
(cf. fiche 11 politique de prévention en faveur des personnels)

Pour ce qui concerne les enseignants-chercheurs et dans la continuité du contrat précédent, l'université Paris 7 souhaite conduire une politique volontariste de gestion des ressources humaines dans un contexte marqué par la refondation scientifique et la restructuration administrative de l'établissement appelé à s'adapter à de futurs locaux sur la ZAC Paris Rive Gauche.

La mise en œuvre de cette politique s'opérera dans une situation favorable au renouvellement des enseignants-chercheurs qui seront concernés par de nombreux départs en retraite au sein d'une université qui devra maintenir et accroître son rayonnement international notamment dans le domaine de la recherche (cf. supra II-1-2 et II-2).
(cf. fiche 12 GRH enseignants et enseignants-chercheurs).

L'université souhaite aussi moderniser sa **gestion financière**, dans la perspective de la mise en place de la LOLF et dans le contexte particulier de l'identification des obligations qui reviennent aux différents établissements du site de Jussieu.

L'accent sera mis sur l'amélioration de la formation des agents affectés à la gestion budgétaire et comptable, d'une part, et à la gestion de la trésorerie de l'établissement d'autre part.

De plus, l'université a mis en place dès le 1^{er} janvier 2005 une cellule contrôle de gestion. Cette cellule sera chargée de déterminer les indicateurs permanents pour la réalisation d'un tableau de bord financier.

De cette façon, l'université disposera des indicateurs financiers indispensables au pilotage de l'établissement.

Par ailleurs, un inventaire physique des biens immobilisés sera effectué à l'occasion du déménagement sur le site Paris Rive Gauche.

III-3 Documentation : doter l'université des ressources documentaires nécessaires à sa refondation

Au cours de la période du contrat, d'importants bouleversements interviendront dans le domaine documentaire :

la mise en service, fin 2006, de la bibliothèque des Grands Moulins, appelée à desservir le secteur sciences (niveau études) et le secteur lettres et sciences humaines (niveaux études et recherche) ;

la dénonciation ou la redéfinition du périmètre de la convention passée avec l'université Paris 6 pour la gestion de la BIUSJ, dont une fraction des moyens a vocation à être transférée à l'université Paris 7;

le maintien dans le champ interuniversitaire de la documentation de recherche en mathématiques avec une localisation sur deux sites, Jussieu et PRG. L'université Paris 7 restera partie prenante dans la définition des statuts de cette bibliothèque.

Un certain nombre de dispositions ont été déjà prises pour préparer ces changements : la décision de l'université de créer, au sein de son service commun de la documentation (SCD), un secteur science ; la décision du ministère de calculer, à compter de 2005, la dotation documentaire normée sur la base de la totalité des effectifs de l'établissement et non plus des seuls effectifs de lettres, sciences humaines et médecine.

Dans ce nouveau cadre qui se mettra en place progressivement, l'université et son SCD développeront leur politique documentaire autour de trois objectifs prioritaires (cf. fiche 13 documentation) :

- 1/ Le développement des ressources documentaires et l'intégration des bibliothèques de recherche
- 2/ La modernisation informatique
- 3/ L'amélioration des services aux usagers et la formation à la méthodologie de la recherche documentaire

III-4 Technologies de l'information et de la communication : accentuer la modernisation

L'université Paris 7 qui s'est depuis longtemps voulue pionnière dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, a la détermination d'accentuer la modernisation de ce secteur au cours de ce contrat. Tout en respectant la logique d'une fédération de services et une politique de mutualisation et de co-développement, l'université devra veiller tout particulièrement au pilotage global et aux articulations entre les services.

Cette politique sera accompagnée d'un effort de formation des personnels affectés à la gestion de ces ressources, de la formation des personnels à l'usage des outils informatiques de gestion et d'un effort particulier et considérable de tutorat.

L'établissement modernisera son système d'information par le biais de multiples projets (cf. fiche 14 TIC), parmi lesquels l'accent sera particulièrement mis sur l'installation d'un annuaire LDAP qui intégrera personnels et étudiants à la rentrée 2005.

L'université fait le choix de l'implantation d'une solution globale d'information basée sur la création d'un environnement numérique de travail (ENT) destinée à l'ensemble de la communauté universitaire. Elle sera progressivement mise en place à compter de la rentrée 2005.

L'université devra enfin mener de front la rénovation des infrastructures des bâtiments existants (comme le réseau voix et données pour l'UFR médicale) et installer une infrastructure moderne sur le site PRG (évolution du réseau académique parisien, généralisation de l'usage du WIFI).

III-5 Patrimoine : faire coïncider renouvellement immobilier et refondation des activités de l'université

Ce chapitre sera précisé à la lumière des décisions prises par le ministère au vu des conclusions des différentes missions d'expertise portant sur le site de Jussieu.

* * * * *

Les performances de l'établissement et son évolution par rapport aux autres établissements de la même catégorie seront mesurées à partir des indicateurs joints en annexe 1.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF, l'établissement est invité à s'engager dans une démarche d'autoévaluation (cf. III-2 "Pilotage et gestion des ressources de l'établissement" et en annexe 2, la présentation de l'indicateur qui permettra, à l'issue du présent contrat, de mesurer l'implication de l'établissement dans cette démarche).

Annexe financière, en euros

Soutien financier de l'Etat sous réserve des moyens accordés chaque année par la loi de finances et de leur disponibilité en cours d'exercice

UNIVERSITE PARIS 7 DENIS DIDEROT

Contrat 2005 - 2008

Annexe financière, en euros

Récapitulatif par chapitres et articles budgétaires

	36-11-10	939 097	939 600	924 600	924 600	3 727 897
	36-11-20	780 000	780 000	795 000	745 000	3 100 000
	36-11-60	68 650	68 650	68 650	68 650	274 600
	36-11-70	75 000	75 000	75 000	75 000	300 000
	36-11-50	151 100	151 100	151 100	151 100	604 400
	66-71-50	9 349 463	9 009 463	9 009 463	9 009 463	36 377 852
	66-72-10	1 750 000	1 750 000	1 800 000	1 800 000	7 100 000
	Total général	13 113 310	12 773 813	12 823 813	12 773 813	51 484 749

Récapitulatif indicatif par action et sous-actions loi

Intitulés des actions	N° des actions	2 005	2 006	2 007	2 008	Total
Formation *	1.1 à 1.3	938 000	938 000	938 000	938 000	3 752 000
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1.1	0	0	0	0	0
Formation initiale et continue de niveau master	1.2	0	0	0	0	0
Formation initiale et continue de niveau doctorat	1.3	0	0	0	0	0
Bibliothèques et documentation	1.5	780 000	780 000	795 000	745 000	3 100 000
Recherche *	1.6 à 1.12	6 512 399	6 172 399	6 172 399	6 172 399	25 029 596
Recherche univ. en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1.6	2 888 700	2 548 700	2 548 700	2 548 700	10 534 800
Rech. univ. en mathématiques, Stic, micro et nano technologies	1.7	781 780	781 780	781 780	781 780	3 127 120
Recherche universitaire en physique, chimie et SPI	1.8	1 297 000	1 297 000	1 297 000	1 297 000	5 188 000
Recherche univ. en physique nucléaire et des hautes énergies	1.9					0
Rech. univ. en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1.10	283 000	283 000	283 000	283 000	1 132 000
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	1.11	750 268	750 268	750 268	750 268	3 001 072
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1.12	511 651	511 651	511 651	511 651	2 046 604
Diffusion des savoirs et musées	1.13	19 000	19 000	19 000	19 000	76 000
Immobilier (maintenance)	1.14.3	1 750 000	1 750 000	1 800 000	1 800 000	7 100 000
Immobilier (infrastructures recherche)	1.14.3	2 600 164	2 600 164	2 600 164	2 600 164	10 400 656
Pilotage	1.15	413 747	414 250	399 250	399 250	1 626 497
Pilotage de l'établissement (direction, administration, GFC, GRH...) y compris les TIC	1.15.2	193 650	183 650	168 650	168 650	714 600
International (dont bourses de mobilité)	1.15.3	220 097	230 600	230 600	230 600	911 897
Vie étudiante (santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives)	2.3	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
Total général		13 113 310	12 773 813	12 823 813	12 773 813	51 484 749

* L'établissement indiquera les répartitions par action en ce qui concerne la formation et la recherche

Soutien financier de l'Etat sous réserve des moyens accordés chaque année par la loi de finances et de leur disponibilité en cours d'exercice



Habitations pour la rentrée 2005

DOMAINE ET LICENCE	MENTIONS	Spécialités	Proposition DES
LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	LETTRES	-	F
	ETUDES CINÉMATOGRAPHIQUES	-	F
	HISTOIRE	-	F
	SOCIOLOGIE	-	F
	SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	-	F
	LANGUE, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES	ANGLAIS, CHINOIS, JAPONAIS, CORÉEN, VIETNAMIEN	F
	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES	ANGLAIS, ALLEMAND, ESPAGNOL, JAPONAIS, CHINOIS	F
	PSYCHOLOGIE	-	F
	SCIENCES DU LANGAGE	-	F (mention en L3)
	GÉOGRAPHIE	-	F
SCIENCES ET APPLICATIONS	PHYSIQUE	-	F
	MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE	-	F
	SCIENCES DE LA TERRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PLANÈTES	-	F
	SCIENCES DU VIVANT	-	F
	CHIMIE	-	F
	SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLIQUÉES	-	F (mention en L3)

MASTER HABILITES
Cursus MASTER

ANNEE 2005

<i>Etablissements</i>	<i>Intitulé du master (domaine)</i>	<i>Mention</i>	<i>Spécialité</i>	<i>Voie professionnelle ou recherche</i>	<i>Cohabilitation</i>	<i>Date d'habilitat ion</i>	<i>Durée</i>	<i>Date d'éché</i>
PARIS 7	LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	Asie orientale et sciences humaines 20051034	Etudes chinoises	Recherche		2005	4 ans	2009
			Etudes coréennes	Recherche		2005	4 ans	2009
			Etudes japonaises	Recherche		2005	4 ans	2009
			Etudes vietnamiennes	Recherche		2005	4 ans	2009
		Etudes anglophones 20051111	Etudes américaines	Recherche		2005	4 ans	2009
			Etudes britanniques	Recherche		2005	4 ans	2009
			Linguistique anglaise	Recherche		2005	4 ans	2009
			Langues/anglais de spécialité	Recherche	Etablissement conjoint : ENS Cachan	2005	1 an	2006
			Arts et culture visuelle des pays anglophones	Recherche		2005	4 ans	2009
			Traduction littéraire	Recherche		2005	4 ans	2009
			Traduction littérale	Professionnelle		2005	4 ans	2009
		Etudes cinématographiques 20051165	Le documentaire : écritures des mondes contemporains	Recherche		2005	4 ans	2009
			Le documentaire : écritures des mondes contemporains	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Histoire et esthétique du cinéma	Recherche		2005	4 ans	2009
		Géographie 20051332 4 ans	Espace, dynamique des milieux et risques	Recherche	Etablissements conjoint : Paris 1, Paris 4, Paris 12	2005	1 an	2006
			Espace, dynamique des milieux et risques	Professionnelle	Etablissements conjoint : Paris 1, Paris 4, Paris 12	2005	1 an	2006
			Environnement, milieux techniques, sociétés : approche interdisciplinaire	Recherche	Etablissements conjoint : Muséum d'Histoire Naturelle, INAPG	2005	4 ans	2009

MASTER HABILITES

Cursus MASTER

PARIS 7	LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	Géographie 20051332 4 ans	Carthago	Recherche	Etablissements conjoint : Paris 1, Ecole nationale des Sciences Géographiques	2005	1 an	2006
			Carthago	Professionnelle	Etablissements conjoint : Paris 1, Ecole nationale des Sciences Géographiques	2005	1 an	2006
			Géographie des pays émergents et en développement	Recherche	Etablissement conjoint : Paris 1	2005	1 an	2006
			Tourisme, espace, société	Recherche	Etablissement conjoint : Paris 1	2005	1 an	2006
		Histoire et civilisations comparées 20051171 4 ans	Histoire des sociétés du sud	Recherche		2005	4 ans	2009
			Identités et altérités : histoire comparée, échanges et confrontations	Recherche		2005	4 ans	2009
			Ville, patrimoine et architecture	Recherche		2005	2 ans	2007
		Histoire et philosophie des sciences 20051917	Logique, philosophie, histoire, sociologie des sciences	Recherche	Etablissements conjoint : Paris 1, Paris 4, ENS Ulm	2005	1 an	2006
			Logique, philosophie, histoire, sociologie des sciences	Professionnelle	Etablissements conjoint : Paris 1, Paris 4, ENS Ulm	2005	1 an	2006
		Langues appliquées 20051127	Conception de documentation multilingue et multimédia	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Industrie de la langue et traduction spécialisée	Recherche		2005	4 ans	2009
			Industrie de la langue et traduction spécialisée	Professionnelle		2005	4 ans	2009
		Lettres, arts et pensée contemporaine 20051139	Littérature, histoire, société	Recherche		2005	4 ans	2009
			Littératures, théories, modernités	Recherche		2005	4 ans	2009
			Littératures, théories, modernités	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Arts, esthétique, littératures comparées	Recherche		2005	4 ans	2009
		Psychologie 20051134 4 ans	Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Psychopathologie de l'adulte	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Psychopathologie du somatique	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Psychopathologie de la violence	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Médecine scientifique, psychopathologie et psychanalyse	Recherche	Etablissement conjoint : Paris 5	2005	1 an	2006

MASTER HABILITES

Cursus MASTER

PARIS 7	LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	Psychologie 20051134 4 ans	Clinique du corps et anthropologie psychanalytique	Recherche		2005	4 ans	2009
			Psychoses et états limites	Recherche		2005	4 ans	2009
			Sexualités et traumatismes	Recherche		2005	4 ans	2009
		Sciences du langage 20051119	Linguistique théorique et descriptive	Recherche		2005	4 ans	2009
			Phonétique expérimentale	Recherche		2005	4 ans	2009
			Didactique du français langue étrangère	Recherche		2005	4 ans	2009
			Didactique du français langue étrangère	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Linguistique informatique	Recherche		2005	4 ans	2009
			Linguistique informatique	Professionnelle		2005	4 ans	2009
						2005	4 ans	2009
		Sciences sociales appliquées aux métiers des études, du conseil et de l'intervention 20051174	Consultants et chargés d'études socio- économiques	Recherche		2005	4 ans	2009
			Sociologie et économie du changement	Recherche		2005	4 ans	2009
			Sociologie et économie du changement	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Aménagement, animation et développement local	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Projets informatiques et stratégie d'entreprise	Professionnelle		2005	4 ans	2009
		Sociologie et anthropologie : politique, culture et migrations 20051156	Politiques culturelles	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Migrations et relations interethniques	Recherche		2005	4 ans	2009
			Migrations et relations interethniques	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Sociologie et philosophie politique	Recherche		2005	4 ans	2009
	SCIENCES, SANTE ET APPLICATIONS	Biogéométrie, : production et diffusion des savoirs scientifiques 20050652	Biogéo : biosphère-géosphère	Recherche		2005	4 ans	2009
			Biogéo : biosphère-géosphère	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Média : journalisme scientifique	Professionnelle		2005	4 ans	2009
		Biologie cellulaire, physiologie et pathologie 20042463	Les cellules : signaux, interactions, spécialisation, devenir	Recherche	Etablissement conjoint : Paris 5	2005	1 an	2006
			Reproduction et développement	Recherche	Etablissements conjoints : Paris 5, Paris 11, Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, INAPG	2005	1 an	2006
			Nutrition, métabolisme, énergétique, signalisation	Recherche	Etablissement conjoint : Paris 5	2005	1 an	2006
			Toxicologie, environnement, santé	Recherche	Etablissements conjoints : Paris 5, Paris 12, INAPG	2005	1 an	2006
			Biologie ostéo-articulaire et crano-faciale, biomatériaux, biomorphologie	Recherche	Etablissements conjoints : Paris 5, Paris 13	2005	1 an	2006
			Cardiovasculaire, hémostase, respiration	Recherche	Etablissements conjoints : Paris 5, Paris 11, Paris 12	2005	1 an	2006

MASTER HABILITES

Cursus MASTER

PARIS 7	SCIENCES, SANTE ET APPLICATIONS	Biologie informatique 20042058	Biologie informatique	Recherche		2005	4 ans	2009
		Didactique des disciplines 20042626	Mathématiques	Recherche		2005	4 ans	2009
			Mathématiques	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Sciences physiques et chimiques	Recherche		2005	4 ans	2009
			Sciences physiques et chimiques	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Géographie, histoire	Recherche		2005	4 ans	2009
			Géographie, histoire	Professionnelle		2005	4 ans	2009
		Génétique 20042063	Génétique	Recherche	Etablissement conjoint : Paris 5	2005	1 an	2006
		Génomique et productivité végétale 20042064	Génomique et productivité végétale	Professionnelle	Etablissement conjoint : Evry Val d'Essonne	2005	1 an	2006
		Histoire et philosophie des sciences 20051916	Logique, philosophie, histoire, sociologie des sciences	Recherche	Etablissements conjoints : Paris 1, Paris 4, ENS Ulm	2005	1 an	2006
			Logique, philosophie, histoire, sociologie des sciences	Professionnelle	Etablissements conjoints : Paris 1, Paris 4, ENS Ulm	2005	1 an	2006
		Infectiologie : microbiologie, virologie, immunologie 20042027 4 ans	Développement des produits de santé	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Microbiologie appliquée et génie biologique	Professionnelle	Etablissement conjoint : Paris 11	2005	1 an	2006
			Microbiologie	Recherche	Etablissement conjoint : Paris 5	2005	1 an	2006
			Virologie	Recherche	Etablissement conjoint : Paris 5	2005	1 an	2006
			Immunologie	Recherche	Etablissement conjoint : Paris 5	2005	1 an	2006
		Mathématiques et informatique 20042621 4 ans	Linguistique et informatique	Recherche		2005	4 ans	2009
			Linguistique et informatique	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Ingénierie statistique et l'informatique de la finance, de l'assurance et du risque	Professionnelle	Etablissement conjoint : Paris 10	2005	4 ans	2009
			Ingénierie informatique	Professionnelle		2005	1 an	2006
			Mathématiques fondamentales	Recherche	Etablissement conjoint : ENS Paris	2005	1 an	2006
			Logique mathématique et fondements de l'informatique	Recherche	Etablissement conjoint : ENS Paris	2005	1 an	2006
			Modélisation aléatoire	Recherche	Etablissement conjoint : ENS Paris	2005	1 an	2006

MASTER HABILITES

Cursus MASTER

PARIS 7	SCIENCES, SANTE ET APPLICATIONS	Mathématiques et informatique 20042621	Informatique	Recherche	Etablissements conjoints : ENS Paris, ENS Cachan Ecole Polytechnique	2005	1 an	2006
		4 ans	Modélisation aléatoire	Professionnelle	Etablissements conjoints : Paris 1, ENS Paris	2005	1 an	2006
		Modèles et systèmes en biologie 20042712	Modèles et systèmes en biologie	Recherche	Etablissement conjoint : ENS Paris	2005	1 an	2006
		Physique fondamentale et sciences pour l'ingénieur 20042022	Univers : structure et évolution	Recherche	Etablissements conjoints : ENS Paris, Institut national des sciences et techniques nucléaires	2005	1 an	2006
			Univers : structure et évolution	Professionnelle	Etablissements conjoints : ENS Paris, Institut national des sciences et techniques nucléaires	2005	1 an	2006
			Astronomie et astrophysique	Recherche	Etablissements conjoints : Paris 6, Paris 11, Observatoire Paris	2005	1 an	2006
			Astronomie et astrophysique	Professionnelle	Etablissements conjoints : Paris 6, Paris 11, Observatoire Paris	2005	1 an	2006
			Systèmes dynamiques et matière complexe	Recherche	Etablissements conjoints : Paris 6, Paris 11, Marne la Vallée, ENS Paris, ENS Cachan	2005	1 an	2006
			Systèmes dynamiques et matière complexe	Professionnelle	Etablissements conjoints : Paris 6, Paris 11, Marne la Vallée, ENS Paris, ENS Cachan	2005	1 an	2006
			Mécanique physique	Recherche	Etablissement conjoint : Paris 11	2005	1 an	2006
			Mécanique physique	Professionnelle	Etablissement conjoint : Paris 11	2005	1 an	2006
			Physique et systèmes biologiques	Recherche	Etablissement conjoint : Paris 11	2005	1 an	2006
			Physique et systèmes biologiques	Professionnelle	Etablissement conjoint : Paris 11	2005	1 an	2006
			Capteurs, mesure et instrumentation	Professionnelle	Etablissements conjoints : Paris 6, ENS Paris, ENS Cachan, Ecole supérieure de physique et de chimie industrielle	2005	1 an	2006
			Optique, matières et plasmas	Professionnelle	Etablissements conjoints : Paris 6, Paris 11, ENS Paris,	2005	1 an	2006

MASTER HABILITES
Cursus MASTER

					ENS Cachan			
PARIS 7	SCIENCES, SANTE ET APPLICATIONS	Physique fondamentale et sciences pour l'ingénieur 20042022	Noyaux, particules, astroparticules, cosmologie	Recherche	Etablissements conjoints : Paris 6, Paris 11, ENS Paris, ENS Cachan, Institut national des sciences et techniques nucléaires	2005	1 an	2006
			Nanosciences, nanotechnologies	Recherche	Etablissements conjoints : ENS Paris, Institut national des sciences et techniques nucléaires	2005	1 an	2006
			Optique, matières et plasmas	Recherche	Etablissements conjoints : Paris 6, Paris 11, Versailles Saint-Quentin en Yvelines, ENS Paris, ENS Cachan, Ecole Polytechnique, Ecole nationale supérieure des télécommunications	2005	1 an	2006
		Santé publique 20042701	Analyse et gestion des établissements de santé	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Management des unités de production de soins	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Ethique et droit de la santé	Recherche		2005	4 ans	2009
		Santé publique et management de la santé 20045501 4 ans	Pharmacologie clinique	Recherche	Etablissement conjoint : Paris 6	2005	4 ans	2009
			Méthodes en évaluation thérapeutique	Recherche	Etablissement conjoint : Paris 6	2005	4 ans	2009
			Biomécanique et modélisation du système ostéoarticulaire	Recherche	Etablissement conjoint : ENSAM	2005	1 an	2006
			Marketing de la santé	Professionnelle	Etablissement conjoint : Paris 6	2005	4 ans	2009
			Epidémiologie	Recherche	Etablissement conjoint : Paris 6	2005	4 ans	2009
			Biomathématiques	Recherche	Etablissement conjoint : Paris 6	2005	4 ans	2009
		Sciences de la matière : molécules, matériaux,	Surfaces, couches minces et nonmatériaux	Professionnelle	Etablissement conjoint : Evry Val d'Essonne	2005	1 an	2006
			Electrochimie moléculaire et biologique	Recherche		2005	4 ans	2009

MASTER HABILITES

Cursus MASTER

		surfaces 20041384 4 ans	Surfaces, interfaces, matériaux fonctionnels	Recherche	Etablissement conjoint : Evry Val d'Essonne	2005	1 an	2006
PARIS 7	SCIENCES, SANTE ET APPLICATIONS	Sciences de la terre, de l'environnement et des planètes 20042677	Téledétection	Recherche		2005	4 ans	2009
			Téledétection	Professionnelle		2005	4 ans	2009
			Géophysique de surface et subsurface	Professionnelle	Etablissement conjoint : Institut de physique du Globe	2005	4 ans	2009
			Génie de l'environnement et industrie	Professionnelle	Etablissement conjoint : Institut de physique du Globe	2005	4 ans	2009
			Géochimie	Recherche	Etablissement conjoint : Institut de physique du Globe	2005	4 ans	2009
			Géologie quantitative	Recherche	Etablissement conjoint : Institut de physique du Globe	2005	4 ans	2009
			Géomatériaux	Recherche	Etablissement conjoint : Institut de physique du Globe	2005	4 ans	2009
			Géophysique	Recherche	Etablissement conjoint : Institut de physique du Globe	2005	4 ans	2009
		Sciences et génie de l'environnement 20041976	Atmosphères et qualité de l'air	Recherche	Etablissements conjoints : Paris 12, Ecole nationale des ponts et chaussées	2005	4 ans	2009
			Atmosphères et qualité de l'air	Professionnelle	Etablissements conjoints : Paris 12, Ecole nationale des ponts et chaussées	2005	4 ans	2009
			Systèmes aquatiques et gestion de l'eau	Recherche	Etablissements conjoints : Paris 12, Ecole nationale des ponts et chaussées	2005	4 ans	2009
			Contamination, aérosols et bioaérosols	Professionnelle	Etablissements conjoints : Paris 12, Ecole nationale des ponts et chaussées	2005	4 ans	2009
			Management de l'environnement des collectivités et des entreprises	Professionnelle	Etablissements conjoints : Paris 12, Ecole nationale des ponts et chaussées	2005	4 ans	2009

MASTER HABILITES

Cursus MASTER

			Matériaux du patrimoine dans l'environnement	Recherche	Etablissements conjoints : Paris 12, Ecole nationale des ponts et chaussées	2005	4 ans	2009
		Structures, protéome et génomique fonctionnelle 20042055 4 ans	Ingénierie génomique fonctionnelle	Professionnelle	Etablissement conjoint : Evry Val d'Essonne	2005	1 an	2006
			Génomes et protéines	Recherche	Etablissements conjoints : ENS Paris, Institut national des sciences et techniques nucléaires	2005	1 an	2006
			Structure, fonction et ingénierie des protéines	Recherche		2005	4 ans	2009
PARIS 7	SCIENCES, SANTE ET APPLICATIONS	Structures, protéome et génomique fonctionnelle 20042055 4 ans	Macromolécules pathologiques	Recherche		2005	4 ans	2009
			Biophysique moléculaire et cellulaire	Recherche	Etablissements conjoints : Paris 6, ENS Paris, ENS Cachan	2005	1 an	2006
			Biologie et pharmacologie cutanée	Recherche		2005	4 ans	2009
			Biologie moléculaire et fonctionnelle des cellules sanguines	Recherche		2005	4 ans	2009

FICHE 3

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ENSEIGNEMENT

L'université Paris 7 poursuivra la politique de mutualisation, d'ores et déjà bien engagée, de ses équipements en regroupant l'ensemble de ses salles informatiques généralistes dans deux centres de ressources, l'un généraliste (le SCRIPT), l'autre centré sur les langues (CRL : Babel 7). Des salles dédiées resteront gérées par les composantes lorsqu'elles abritent des ressources très spécialisées.

Dans le cadre de la mise en place d'un Environnement numérique de travail unique, l'université Paris 7 a choisi de favoriser le développement de services dont l'intérêt et l'usage ont été avérés pour les utilisateurs (étudiants, enseignants, IATOS). Le SCRIPT ayant pour mission les aspects pédagogiques de ces services, il mènera à bien les projets suivants :

- *Messagerie étudiante*. Dans le cadre d'une identification unique, il est prévu que tout étudiant de Paris 7 soit doté d'une boîte aux lettres électronique avec une adresse électronique décernée lors de sa première inscription et qui le suivra au long de son cursus. Un service webmail, implémenté par le SCRIPT au cours de l'année 2004-2005, est opérationnel depuis la rentrée de septembre 2005.
- *Comptes étudiants*. Afin de pouvoir retrouver leurs fichiers de n'importe quel poste de travail, les étudiants seront dotés d'un compte unique permettant le stockage de fichiers avec accès sécurisé (protocoles SCP-SFTP) et gestion des quotas. C'est la généralisation progressive de ce service à l'ensemble des étudiants qui devra être effective au cours du présent contrat.
- *Authentification des sessions – LDAP*. Un annuaire LDAP servira de base à l'authentification des sessions de travail quelque soit le système d'exploitation, il sera accessible à toutes les composantes qui le souhaiteront. Il sera déployé à la rentrée 2005.
- *"Diskless"*. Cette technique permet de démarrer le système d'exploitation Windows à partir d'un disque réseau de serveur, sans utiliser le disque dur local. Suite à la réussite des expérimentations qui ont été menées, deux des neuf salles du SCRIPT sont dotées du système depuis la rentrée 2004 et l'ensemble des salles d'enseignement en sera progressivement équipé pour atteindre un total de 20 salles à la rentrée 2006 lors de l'ouverture de la Halle aux farines.
- *C2i et informatique outil dans le LMD*. L'université Paris 7 a été un des 11 sites d'expérimentation du C2i au cours de l'année universitaire 2003-04. Cette expérimentation a conduit à intégrer de tels modules dans les projets L du LMD. Le présent contrat verra se développer ces formules, si les moyens les permettent.

La mise en place, sur proposition du CEVU, d'un *Bonus Qualité Enseignement* (BQE) permettra d'amplifier cette politique et, notamment, de soutenir la production et la mise à disposition des usagers des ressources numériques et informatisées qui accompagnent désormais tout enseignement.

Sur une base annuelle, dès 2005, un appel d'offre sera lancé en direction des composantes et, après avis du SCRIPT ou du CRL si nécessaire puis examen conjoint par les commissions pédagogique (CP du CEVU) et des moyens (CM du CA), les projets retenus seront financés par l'université.

L'université envisage de réserver à cet appel d'offre jusqu'à 10% de ses crédits pédagogiques (fonctionnement, équipement et heures complémentaires). Cette politique sera mise en place dès le budget 2005. Elle fera l'objet d'une évaluation annuelle, afin de déterminer le niveau adéquat de financement.

Un des objectifs sera de rendre plus visibles les ressources en ligne déjà accessibles.

FICHE 4
OFFRE DE LANGUES
Centre de ressources en langues

Le Centre de ressources en langues aura pour mission d'optimiser et développer la politique des langues du secteur LANSAD et de favoriser l'innovation pédagogique en intégrant les TICE dans le cadre spécifique de l'enseignement des langues de spécialité.

Porté par l'université, sous la responsabilité d'une chargée de mission, le Centre de ressources en langues doit exister en étroite symbiose avec les UFR de langue dans le cadre de la politique d'enseignement LANSAD, mais aussi dans celui de la mutualisation des salles informatiques dédiées aux langues.

L'objectif est d'adapter le dispositif de formation aux besoins de chaque étudiant, en proposant des parcours plus individualisés. Cela implique notamment :

- Un test diagnostic de départ, permettant à l'étudiant de se situer et d'identifier d'éventuelles faiblesses ou lacunes. Ce test existe actuellement à l'UFR EILA qui le fait passer en-ligne à tous les étudiants LANSAD.
- Un dispositif de conseil/guidage qui permettrait d'indiquer à l'étudiant le travail à accomplir, les modules à suivre, les exercices ou activités à faire en libre service, etc.
- L'élaboration de matériaux pédagogiques appropriés. Ce travail devrait être effectué par les enseignants des diverses UFR de langue intéressées.
- Une collaboration avec le SCRIPT et la formation continue pour l'organisation de stages d'utilisation, de formation des outils TICE.

Ce centre permettra aussi aux enseignants-chercheurs, dans le cadre de collaborations menées avec différents centres de recherche, de profiter des ressources disponibles pour développer leurs activités dans d'autres langues que le français.

Le calendrier de réalisation s'échelonne de 2004 (création du comité de pilotage du Centre) à 2008 (fonctionnement effectif et première évaluation). La première installation du Centre sur le site PRG en 2006 sera provisoire puisqu'à terme, il devra rejoindre un nouveau bâtiment regroupant les UFR de langues et offrira ainsi un service plus diversifié à ces UFR.

Une commission mixte d'experts réunissant des représentants de Paris 7 et des experts venant d'autres universités sera créée afin de suivre le développement du projet et de mettre en place une stratégie d'évaluation de son fonctionnement et de son impact sur les publics visés. Seront invités à participer à cette commission des représentants de la mairie de Paris, de la région et du ministère. Une première évaluation sur le Centre langues sera effectuée en 2008, elle permettra la validation de la stratégie d'évaluation qui sera mise en œuvre chaque année afin d'améliorer l'impact sur les publics visés.

L'université a confié à l'UFR Etudes Interculturelles et Langues Appliquées la mission d'organiser le secteur LANSAD qui devra être considérablement renforcé dans le cadre de la mise en place du LMD. La commission « Postes » a recommandé que soit établi un plan pluri-annuel de redéploiement de postes, établi en collaboration avec les UFR concernées. Cet effort a été engagé dès la campagne 2006.

FICHE 5
INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'ENSEIGNEMENT DES MATHÉMATIQUES
(IREM)

Les priorités de l'IREM s'articulent autour de trois grands axes :

1 – Conforter la recherche sur l'enseignement des mathématiques autour de thématiques ciblées :

- Renforcer le travail mené sur les rapports entre mathématiques et autres disciplines, mathématiques et société (travaux du groupe IDD, du groupe Modélisation, du groupe Probabilités et statistiques).
- Former un groupe de travail composé d'enseignants chercheurs, enseignants de classe préparatoire et d'enseignants du secondaire sur la transition lycée - université et l'enseignement en licence (collaboration envisagée avec l'IREM Paris Nord, ainsi qu'avec le groupe enseignement supérieur de l'équipe DIDIREM).
- Poursuivre les travaux menés en épistémologie et histoire des mathématiques.

2 – Contribuer à la formation des formateurs

- Mettre les travaux de recherche didactique sur l'analyse des pratiques enseignantes et les nouvelles approches développées dans ce domaine, au service de l'accompagnement des jeunes enseignants.
- Permettre le renforcement du groupe élémentaire en y associant professeurs d'écoles, maîtres formateurs et universitaires.
- Etendre le travail du groupe ZEP à d'autres niveaux d'enseignement et notamment à l'école élémentaire, en articulant enseignement des mathématiques et enseignement du français et constituer un réseau d'établissements travaillant en interaction.

3 – Communiquer sur les travaux de l'IREM, produire et diffuser des ressources pour l'enseignement, participer à la promotion des mathématiques et des sciences en général auprès des élèves.

- Assurer la diffusion des recherches effectuées à l'IREM via divers canaux : séminaires, journées thématiques et colloques, brochures IREM et livres, ressources en ligne et cédéroms.
- Développer, pour les formations proposées par l'IREM, des espaces numériques de travail et de communication appropriés.
- Poursuivre, en ce qui concerne les TICE, la collaboration avec l'équipe DIDIREM et renforcer la direction de recherche visant à analyser les ressources TICE existantes et leur exploitation par les enseignants, et à produire, en collaboration avec d'autres équipes IREM fédérées au sein de la commission inter-IREM Informatique pédagogique, des cahiers des charges pour le développement de telles ressources ou des prototypes.
- Renforcer les partenariats existants et en développer de nouveaux. L'IREM sera la structure universitaire chargée du suivi et de l'évaluation du projet Région Ile-de-France/Education nationale mettant à la disposition des enseignants et élèves de seconde en zone défavorisée des ressources en ligne pour l'enseignement des mathématiques.
- Poursuivre et développer les actions de promotion des mathématiques et des sciences auprès des jeunes et du grand public : concours « à vos maths », exposition « pourquoi les mathématiques », fête de la science, etc.

FICHE 6

FORMATION CONTINUE

1 - Donner plus de visibilité aux missions du SCDFCP au sein de l'université

Le service travaillera avec les UFR afin d'ajuster son rôle de conseil et d'appui aux besoins des composantes. L'audit de l'ensemble des composantes permettra d'établir une carte des compétences pour organiser une offre de formation cohérente et d'augmenter de façon significative les ressources propres de la formation continue.

Afin de renforcer les liens entre les UFR et le SCFCP, un correspondant « formation continue » sera désigné au sein de chaque composante.

Afin d'accompagner cette démarche, le conseil consultatif de la formation permanente reprendra toute sa place.

Pour assurer le lancement des nouvelles formations, le SCFCP fournira un effort important en termes de communication et de soutien au démarrage publicitaire des nouvelles actions. Dans le même temps, il entreprendra d'expliquer, de proposer et d'utiliser les possibilités offertes par les dispositifs de formation continue.

2 - Répondre au « Droit individuel à l'information » (DIF)

Une campagne d'information est entreprise pour que l'université se mette en mesure de répondre aux exigences du DIF. Ce nouveau dispositif (20h de formation annuelles, cumulables sur 6 ans) qui peut être adossé au LMD ou sur des stages courts, sera très vite opérationnel.

Certaines UFR se sont déjà engagées dans cette problématique en proposant des formations en 20h (UFR d'informatique, des Sciences physiques de la terre, de Langues et Civilisation Orientales, de Sciences Humaines Clinique et de biochimie). L'ensemble des composantes s'impliquera au fur et à mesure au cours ce contrat.

D'ici 2007/2008, le SCDFCP aura engagé toutes les UFR à proposer des formations au DIF dans le cadre de diplômes nationaux, DU ou formations à la demande. A partir de 2008, seront développés des formations à la demande d'entreprises, ainsi que des modules pour un groupe intra entreprises.

Le SCFCP organisera une campagne d'information sur les projets en cours et proposera à toutes les UFR qui s'engagent un soutien logistique et d'expertise.

Paris 7 envisage de s'associer à d'autres universités pour faire valoir auprès des entreprises les réponses pertinentes apportées par les universités au DIF.

Par ailleurs, l'UFR GHSS est prête, dès que les modalités de mise en œuvre d'un DIF fonction publique auront été publiées, à faire des propositions.

3 - Renforcer le nombre de formations ouvertes par la voie de l'apprentissage

L'université poursuivra son action de développement de l'apprentissage. Cette pédagogie de l'alternance, mise en place en 1996, n'a cessé de se développer depuis dans le cadre des trois CFA avec lesquels l'université est en partenariat.

Au cours de l'audit mené par le SCDFCP auprès des UFR, l'accent est mis sur les possibilités d'ouverture de diplômes par la voie de l'apprentissage pour lesquels le service apportera son assistance.

L'objectif est que toutes les licences professionnelles habilitées en 2005/2006 puissent offrir la possibilité de la formation en apprentissage.

4 - Consolider la place de la validation des acquis de l'expérience dans l'université

Dans un premier temps, le SCDFCP renforcera la place de la VAE en termes d'image et de visibilité au travers d'un travail d'information et de communication avec pour objectif de mettre en place à terme des partenariats avec les entreprises ou les administrations qui souhaitent inscrire la VAE dans un dispositif de gestion des ressources humaines et de développement de carrières des salariés.

La procédure de VAE qui a été mise en place, inscrit dans ses priorités les modalités d'accompagnement des candidats. Ceux-ci bénéficient tout au long de la procédure de l'aide d'un « enseignant référent » et d'une conseillère VAE du SCDFCP.

Au cours de ce contrat il s'agira de diffuser à l'ensemble de l'université une pratique de qualité de la VAE, pour garantir l'image de marque de l'université. Pour ce faire, la présidence des jurys sera confiée aux différents VP de l'université.

L'ouverture d'un site d'inscription en ligne, en 2005, permettra à un public plus large de déposer un dossier de VAE.

5 - Développer un volet européen ou international

Le SCDFCP souhaite renforcer sa collaboration avec le bureau des relations internationales à partir des programmes européens portant sur la formation tout au long de la vie. Ainsi il souhaite s'engager à travers le programme Socrates, dans le cadre de GRUNTVIG qui vise à améliorer la qualité, la dimension européenne, l'offre et l'accessibilité de l'apprentissage tout au long de la vie et à encourager l'innovation en matière de parcours éducatifs alternatifs.

Le SCDFCP continuera au cours de ces quatre années à présenter des « Universités Européennes d'Eté » (UEE) qui permettent le développement de réseaux européens.

6 - Progresser dans la formation médicale continue

La formation médicale continue est assurée au travers d'une offre de DU.

Tous les DU existants à ce jour ont été présentés au CEVU après « reformatage » des maquettes pédagogiques.

Au cours des quatre années à venir, l'université entreprendra d'élargir son offre de DU, car elle possède encore une marge de progression certaine dans ce domaine.

7 - Soutenir les projets de FOAD en formation continue

Dans le cadre de ce contrat, il est proposé la création d'une cellule qui assurera un rôle d'impulsion et d'accompagnement de projets de FOAD en formation continue à laquelle participeraient différents acteurs de l'université (enseignants, personnels IATOS) qui y assureraient une partie de leur service. Le SCDFCP suivra ce projet par l'intermédiaire de son directeur et de deux personnels de catégorie A (une Attachée pour l'ingénierie pédagogique et le tutorat, une ingénieure d'études pour la coordination et le développement, l'organisation administrative et financière). Cette cellule permettra de définir une stratégie commune en matière de coûts de formation (rémunération des enseignants chercheurs, frais d'admission, modalités d'évaluation et de validation à distance).

FICHE 7

RELATIONS INTERNATIONALES

1 - Pour atteindre ses objectifs, l'université Paris 7 Denis Diderot **renove son organisation pour être mieux à même de piloter, d'animer et d'évaluer ses activités internationales.**

Le bureau des relations internationales et des programmes communautaires, placé sous l'autorité directe de la présidence, sera renforcé par le recrutement sur profil d'une nouvelle responsable du bureau et d'un traducteur à temps partiel.

Chacun des services centraux de l'université identifiera un correspondant du bureau.

Une commission consultative « relations internationales et programmes communautaires » sera constituée en 2005. Elle sera composée des correspondants que chaque UFR et département aura désignés, auxquels seront associés un représentant du CEVU et du CS.

La commission appuiera le bureau des relations internationales pour :

- élaborer des propositions pour la stratégie internationale de l'établissement, mais aussi pour des décisions ponctuelles,
- sélectionner les étudiants partant dans le cadre de conventions bilatérales,
- faire circuler l'information entre le bureau et les composantes et concevoir la refonte du site internet du bureau.

Enfin une nouvelle convention-cadre sera élaborée pour les accords interuniversitaires. Ceux-ci intégreront systématiquement la recherche et la formation.

2 - L'université entend promouvoir la dimension internationale de ses formations par une **politique renforcée de soutien à la mobilité, sortante comme entrante.**

Elle privilégie les échanges d'étudiants dans le cadre de conventions Erasmus ou bilatérales.

En matière de mobilité sortante elle se fixe pour objectif d'augmenter de 15 % les effectifs pour atteindre le chiffre annuel de 500 étudiants qui effectuent un séjour d'étude ou un stage validés à l'étranger. Tout en tenant compte du faible niveau initial de cette mobilité, l'université est consciente que cet objectif constitue un minimum, au regard de ses ambitions dans ce domaine.

Cet objectif est rendu possible par une augmentation de 25 % des conventions interuniversitaires actives. La mise en place de diplômes conjoints dans le cadre du LMD, notamment avec le Boston College aux Etats-Unis et l'université de Bielefeld en Allemagne et l'organisation des stages en Amérique du nord pour les étudiants en médecine seront proposées à l'équipe dirigeante de la nouvelle UFR de médecine Paris - Denis Diderot. La convention signée en septembre 2004 avec la faculté d'odontologie de l'université de Harvard servira de base d'échanges dans cette discipline.

Le développement du LANSAD (langues pour spécialistes d'autres disciplines) et la création d'un centre de langues permettront aux étudiants de s'initier à la langue de leur pays de destination.

En matière de mobilité entrante, l'université a pour priorité d'assurer un accueil de qualité aux étudiants qui viennent dans le cadre d'une convention. Ceci passe par un renforcement des liens entre le bureau des relations internationales, les responsables des relations

internationales des UFR, les responsables pédagogiques des programmes d'échanges et la scolarité centrale.

En ce qui concerne les échanges d'étudiants avec les universités européennes, nord-américaines ou australiennes, le rapport des coûts d'inscription amène à négocier 3 ou 4 entrants pour un sortant. La présidence et le bureau des RI essayent d'améliorer ce rapport. Elle étendra à d'autres nationalités la délivrance d'un "DU de français" qui bénéficie actuellement aux étudiants chinois ayant suivi avec succès un stage intensif de 550 heures. L'expérience en cours d'enseignements des mathématiques en anglais sera évaluée et éventuellement étendue à d'autres matières.

Enfin l'université Paris 7 renforcera sa politique d'accueil d'enseignants chercheurs étrangers. Elle conservera environ 190 mois par an pour cet accueil dans le cadre des conventions en vigueur, de collaborations qu'il apparaît nécessaire d'initier ou de conforter, mais aussi dans les cadres de ses partenariats avec les pays émergents.

En sus, la commission des postes se prononcera sur l'affectation de certains postes vacants à des étrangers, sur la base de critères que l'université élaborera.

Les pays partenaires sont choisis sur la base des nombreuses collaborations scientifiques établies par les enseignants chercheurs de l'université. La présidence a particulièrement soutenu le développement des conventions avec les universités du nord-est des USA, de l'Australie et de la Chine.

3 - L'université met au cœur de ses priorités l'insertion de ses équipes dans les réseaux européens et internationaux de recherche. A cette fin :

- elle les aide pour le montage de projets européens (notamment relevant du programme cadre et des fonds structurels) grâce au bureau de la valorisation qui diffuse les informations sur les appels d'offre et fournit un accompagnement pour le montage et la gestion des projets. L'université mettra également l'accent sur les candidatures aux bourses Marie Curie.
- hors Europe, l'université privilégie les coopérations avec les universités chinoises avec lesquelles elle fait vivre plusieurs accords significatifs dans les domaines de la chimie et de la médecine.
- elle développe une politique de soutien aux cotutelles de thèse, avec l'objectif d'atteindre le taux de 10 %. Elle étudiera la possibilité de faire bénéficier chaque allocation de recherche à deux doctorants en assurant le complément sur ses fonds propres.

4 - L'université souhaite s'engager plus fortement dans les programmes européens ou les partenariats internationaux portant sur la formation tout au long de la vie.

- elle consolidera un réseau européen, dont elle a eu l'initiative et qui associe une dizaine d'universités, qui met en place des formations spécifiques à l'attention des personnels administratifs, dans une perspective d'innovation et de développement de la démarche qualité dans leurs pratiques. Le réseau organisera notamment chaque année une université européenne d'été.
- elle répondra à des demandes de formation ou d'ingénierie de formation continue. Ces interventions porteront d'une part sur le thème de la professionnalisation des études supérieures en Amérique latine en partenariat avec l'ADIUT, ce pour quoi elle cherchera à s'appuyer sur le programme communautaire ALFA. Elles permettront

d'autre part de mettre en place des formations professionnelles à l'intention de cadres dans des universités chinoises et vietnamiennes.

Attachée aux missions de solidarité internationale des universités, Paris 7 fournira une aide ponctuelle à des établissements d'enseignement supérieur de pays émergents, qui pourra prendre la forme d'exportation de formation, initiale et continue. Des actions portant sur le management hospitalier pourront ainsi être conduites en direction de la Tunisie, du Liban, de la Roumanie et du Cambodge.

FICHE 8

VIE ETUDIANTE

Création d'un Observatoire de la vie étudiante

L'université se dotera d'une structure OVE, dont les missions seront d'exploiter la base de données que constitue Apogée en termes d'information sur la population étudiante (origine géographique, pourcentage d'étudiants salariés, parcours de formation suivis, ...), de réaliser des enquêtes auprès des étudiants (évaluation des formations et services de l'université, enquêtes d'insertion professionnelle), et d'informer en interne et en externe sur les résultats de ces études.

Les objectifs d'un Observatoire de la vie étudiante durant la durée du contrat quadriennal sont les suivants :

- évaluer les formations et coordonner la remontée des évaluations des enseignements et en exploiter les résultats ;
- suivre les parcours des étudiants ;
- suivre les insertions professionnelles.

Pour atteindre ces objectifs, l'université mettra en œuvre les actions prioritaires suivantes :

- suivre l'insertion professionnelle des étudiants des masters Sciences et LLSHS,
- évaluer à l'interne toutes les mentions des masters et exploiter les résultats,
- refaire le questionnaire général d'évaluation des formations, l'exploiter sur 4 ans,
- utiliser APOGEE pour suivre, notamment les cursus L, et présenter annuellement les données ,
- sensibiliser des enseignants-chercheurs à la nécessité d'une évaluation des enseignants dès le niveau L.

Le pilotage de l'Observatoire de la vie étudiante sera confié à un directeur enseignant, issu de la composante Sciences sociales et sociologue de formation. Celui-ci coordonnera son action avec les différentes structures concernées de l'université (scolarité, bureau emplois, valorisation, coordination université-entreprises, S.C.U.I.O.P.).

Développement de la médecine préventive

Le service de médecine préventive a vocation à s'installer sur le site de Paris Rive Gauche à proximité immédiate de la population étudiante. Son implantation est donc prévue dans une extension de la Halle aux farines. Le principe du service n'est pas d'offrir directement des prestations thérapeutiques mais, dans le cadre d'un suivi individualisé, de bien diriger les demandes. Le service poursuivra les spécificités et les choix de la médecine préventive de Paris 7 (dépistage précoce en matière dentaire et dépistage en matière de VIH en particulier l'offre CDAG -centre de dépistage anonyme et gratuit- en collaboration avec l'hôpital Fernand Widal).

Le service organisera des journées (une par mois) à thèmes sur différents risques addictifs : Tabac, drogues, alcool, sexualité, troubles du comportement...

Le service continuera à lutter activement contre le SIDA et les IST et invitera ponctuellement des professionnels par exemple sur le thème de la sexualité et de la contraception.

Accueil des publics spécifiques

L'offre de formation intègre les publics spécifiques que sont les sportifs de haut niveau, les handicapés et les étudiants empêchés.

Pour ce qui concerne les handicapés, l'objectif de l'établissement est de permettre leur intégration dans les enseignements classiques en apportant les moyens matériels et/ou humains nécessaires. Un effort tout particulier est apporté aux examens et contrôles. L'aménagement du service dans la Halle aux farines, lieu qui centralise l'enseignement banalisé de l'université sur son nouveau site, montre l'importance attachée par l'université à l'installation dans de bonnes conditions du relais handicap de Paris 7.

L'université croit au développement d'un public en reprise d'études et continuera à soutenir activement cette activité sur la période du contrat, en particulier par les préparations au DAEU.

FICHE 9

PROJET CULTUREL

La création du nouveau Service culture vient relayer et consolider la promotion de la vie étudiante, mais aussi celle des personnels. Ses orientations s'articulent autour de deux axes :

- continuer à faire vivre les structures interuniversitaires existantes sur le campus de Jussieu, qui ont été créées sur la base de la solidarité entre les deux universités Paris 6 et Paris 7,
- offrir une alternative dessinant plus visiblement une autonomie culturelle propre à l'université Paris 7 Denis Diderot et tournée vers des activités et des événements lui donnant une identité propre.

Le Service culture doit être un relais entre les différentes structures de l'université. Il travaillera en concertation et en collaboration avec la mission de la vie étudiante et toutes les structures universitaires concernées.

Dans le cadre de la réforme LMD, le Service culture participera à l'ouverture de deux types d'UE : une UE ouverte intitulée « gestion d'événements culturels pluridisciplinaires » et une UE libre sous forme de tutorat pour accompagnement des nouveaux étudiants et des étudiants ERASMUS.

Aménagement de la structure physique et matérielle existante:

- Installer une signalétique à l'entrée du campus de Jussieu.
- Créer un site web proposant des liens avec le SIASC et le CLIC principalement, pour la billetterie et les ateliers existants, mais aussi avec les associations, les instituts, les centres, rattachés aux UFR ainsi que les structures culturelles extérieures.
- Installer un kiosque avec consultations de périodiques, de revues, accès aux tracts de publicité et matériel de diffusion des événements culturels.
- Acquérir un petit fonds de matériel pour les expositions.

Propositions de diffusion.

- Répertorier les actions initiées par les différentes composantes de l'université et les associations et les faire connaître à l'ensemble de la communauté par le biais d'un almanach annuel, sous forme d'affiche de grand format diffusée largement au sein de l'université.
- Ouvrir un espace « boîtes à idées ». A terme, créer des bornes interactives reliées au site web du Service Culture.
- Créer une vidéothèque en liaison avec le studio vidéo, le service de communication et les bibliothèques, envisager une diffusion des conférences faites par des conférenciers de renommée filmées dans l'amphi 24 sur Canal U, les amphis de la 5.

Propositions d'activités.

- Favoriser les partenariats avec les structures culturelles externes qui offriraient un véritable échange avec les cursus (rencontres avec les artistes, conférences des enseignants, des chercheurs, édition de petits journaux...).
- Programmer l'accès à de nouveaux ateliers de pratique artistique, de détente complémentaires à ceux déjà existants sur le campus.

Propositions de créations d'événements.

- Organiser un évènement propre à Paris 7 à échelle européenne ou internationale sous forme de festival interdisciplinaire à partir d'un thème ou d'un mot fédérateur, faisant appel à l'intervention des différentes structures internes mais aussi à des professionnels de la culture et qui pourra se reproduire tous les deux ans à période fixe.
- Assurer la continuité du festival interuniversitaire « Danse à Jussieu », en collaboration avec des universités françaises et étrangères.
- Impulser en collaboration avec le service des sports, le relais handicap santé et la mairie de Paris, une « fête de la rentrée ».
- Appuyer et renforcer les événements du type « Fête de la science », « Lire en fête », « la semaine de la poésie » etc..

FICHE 10

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES IATOSS

1 - Restructuration des services de l'université et évolution des fonctions

- Le déménagement du campus sur la rive gauche et la mise en place du LMD font émerger **de nouveaux besoins en terme de compétences**. Des fonctions assurées jusqu'alors en interuniversitaire (universités Paris 6 et 7) devront être développées au sein même de l'université. Ainsi, il est d'ores et déjà prévu que 12 emplois de l'université soient redéployés pour maintenir en place le service culture, le relais handicap santé chargé de l'accueil des étudiants handicapés, le service système et réseau et renforcer les fonctions d'accueil.

- L'université profitera du contexte démographique (entre 120 –hypothèse basse- et 160 – hypothèse haute- départs en retraite de personnels IATOSS sont prévus sur la durée du contrat) pour poursuivre sa **politique de redéploiements et de requalifications d'emplois** afin d'accompagner

- * la création du service des affaires juridiques,
- * la création de l'Observatoire de la vie étudiante,
- * la création d'un poste central de sécurité,
- * la création de la cellule de coordination PRG (Paris Rive Gauche) chargée de piloter administrativement et financièrement le déménagement de l'université et
- * le renforcement des centres de ressources, des laboratoires de recherche et du secteur documentation.

- Les **mutualisations de services envisagées** favoriseront cette politique de GRH :

- * regroupement des centres informatiques et de langues,
- * restructuration du secteur de la logistique et de la scolarité pour accompagner la mise en œuvre du LMD.
- * transfert de la bibliothèque dans de nouveaux locaux

2 - Analyser les activités et les compétences pour améliorer la GPEEC

- A l'occasion du déploiement de l'outil Harpège en 2005 dans les UFR, l'université saisira les **fiches de poste** qu'elle est en train de finaliser.

- Les indicateurs de pilotage seront affinés, notamment ceux contenus dans le **bilan social** pour qu'ils deviennent de véritables outils de diagnostic de l'existant mais aussi d'aide à la décision en matière de recrutement au regard de l'important renouvellement démographique de personnels IATOSS.

- Une cellule de contrôle de gestion sera mise en place pour suivre la consommation des emplois et leur répartition.

- Les **entretiens d'évaluation** qui se tiendront à l'issue de l'année universitaire 2005-2006 aideront à évaluer le potentiel professionnel des agents, à repérer les compétences professionnelles souhaitées et les besoins en formation qui en découlent

- L'application de l'ARTT : dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation sur l'ARTT, l'université Paris 7 veillera à une application stricte de la durée du temps de travail.

3 - La professionnalisation des personnels

- Il s'agit d'une des priorités de l'université Paris 7. Le dispositif de formation continue a pour mission **de faire évoluer les compétences pour favoriser une meilleure adéquation poste-personne tout en offrant des évolutions de carrière aux personnels.**

- Les axes de formation du précédent contrat seront reconduits (préparation aux concours, perfectionnement professionnel, formation de l'encadrement...).

- L'université prévoit en outre d'accentuer ses efforts sur la formation à la gestion financière et comptable, la gestion des ressources humaines et la gestion de la scolarité qui représentent des enjeux importants au regard de l'évolution des missions et des métiers induits par la LOLF et le LMD.

- L'accompagnement des nouveaux arrivants par un dispositif d'accueil et d'adaptation à l'emploi est également une des préoccupations de l'établissement.

- La mutualisation des moyens avec les EPST (CNRS et INSERM) et le réseau régional des responsables de formation continue d'Ile de France sera renouvelée, notamment pour ce qui concerne des formations très techniques.

4 - La résorption de la précarité

- L'université poursuivra ses efforts pour mobiliser les postes vacants et les offrir aux concours.

- Elle s'engage par ailleurs à limiter le recours aux agents non titulaires sur ressources propres et à ne pas remplacer la trentaine de contractuels affectés à des fonctions d'entretien qui devraient partir en retraite dans les prochaines années. Elle étudie la possibilité d'externaliser ces fonctions.

- L'université sera attentive aux personnes en situation difficile ou précaire, évaluées à une soixantaine. Elle formalisera son aide en coordonnant les actions du médecin de prévention, de l'assistant social, des services de gestion des personnels et de formation continue.

FICHE 11

POLITIQUE DE PREVENTION EN FAVEUR DES PERSONNELS

- Afin d'accompagner le déménagement du campus de Jussieu sur la rive gauche et les travaux de désamiantage, l'université mettra en place **un poste central de sécurité** et créera la fonction de responsable du PC ayant les qualifications d'ERP2.
- Elle aura recours à la sous-traitance pour disposer en permanence, notamment en dehors des heures d'ouverture de l'établissement, de personnes ayant une formation d'ERP1.
- Pour offrir de meilleures conditions de travail et de sécurité aux usagers et aux personnels, l'université travaille à l'élaboration de son « plan de prévention des risques ». Elle poursuivra sa politique de mise en sécurité des biens et des personnes. Pour cela, elle devra en outre assurer le transfert, dans des conditions répondant à la réglementation, des moyens mis à disposition des unités sur son site actuel, comme la gestion des déchets dangereux, volet à la charge du Service de sécurité du travail.
Ce service devra disposer des moyens suffisants pour diffuser l'information en matière d'hygiène et de sécurité et pour s'assurer du suivi de l'application de la politique d'hygiène et de sécurité de l'établissement. Le volet des contrôles réglementaires fera partie de ses missions.
- L'ensemble des agents, et notamment les nouveaux arrivants et les troisièmes cycles, bénéficie depuis de nombreuses années de deux sessions par an de sensibilisation aux questions d'hygiène et de sécurité. L'organisation en est assurée conjointement par l'université Paris 6, la délégation Paris B du CNRS et l'université Paris 7. Ces notions de prévention sont proposées sous forme de modules faisant référence aux principaux risques recensés dans l'établissement (risque chimique, biologique, radioactif, ...).
Des stages de formations obligatoires (habilitations diverses, ...) sont également proposés aux agents concernés.
D'autre part, la formation des ACO et des correspondants hygiène et sécurité demeure une priorité. La convention en hygiène et sécurité entre l'université Paris 7 et la délégation Paris B du CNRS permet de reconnaître l'équivalence des formations des deux fonctions.
- **L'évaluation des risques professionnels** en vue de l'élaboration du document unique, est engagée, conformément au décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001. Celle-ci devra être finalisée dès la première année du contrat et devra servir d'outil de base pour développer la mise en place des dispositifs de sécurité et contrôler la bonne application des consignes dans tous les secteurs d'activités.
- Le Comité d'Hygiène et de Sécurité sera consulté sur toutes les questions de son ressort.
- L'université devra profiter du déménagement pour développer son **service médical** dans des locaux adaptés afin d'améliorer l'accueil et le suivi médical des personnels et offrir de meilleures conditions d'exercice aux médecins de prévention et aux infirmières.

FICHE 12

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS CHERCHEURS

1/ l'amélioration de la gestion des emplois

Dans le cadre du nouveau contrat, 113 enseignants-chercheurs dont 44 professeurs et 69 maîtres de conférences vont atteindre l'âge de 65 ans, soit 13% de l'effectif ce qui représente une proportion supérieure à la moyenne nationale qui s'établit à 7,9 %.

D'ici 2012, ce sont plus du 1/3 des enseignants –chercheurs qui auront 65 ans.

L'université doit donc continuer à veiller au renouvellement de ses enseignants-chercheurs. Les campagnes actuelles portent déjà sur une soixantaine de postes, soit environ 240 emplois sur quatre ans.

Pour les professeurs, les sections 9 (langue et littérature françaises), 19 (sociologie, démographie), 31 (chimie théorique, physique, analytique) et 63 (électronique, optronique et systèmes) seront concernées.

Pour les maîtres de conférences la section 19 (sociologie, démographie) et la section 30 (milieux dilués et optique) seront particulièrement touchées.

Dans ce contexte, c'est une opportunité pour que l'établissement continue à procéder à des redéploiements structurels et disciplinaires en vue d'adapter la gestion des ressources humaines aux priorités scientifiques et pédagogiques de l'établissement en tenant compte de l'évolution des effectifs étudiants.

L'organisation interne de l'établissement devrait permettre, par le biais de la commission « postes », la poursuite de cette stratégie au bénéfice des disciplines déficitaires (informatique, lettres, langues).

Cette commission, nommée et dirigée par le président, composée des vice-présidents et d'élus des trois conseils et de représentants de la présidence, continuera à veiller à assortir toute publication d'emploi d'une affectation à un projet de recherche.

Afin de renforcer son attractivité, l'établissement privilégiera les recrutements extérieurs à l'université, y compris le recrutement d'enseignants-chercheurs étrangers sur postes permanents.

Des emplois vacants continueront à être réservés à l'accueil de professeurs invités, associés et d'ATER qui participent aux différentes missions de l'établissement.

En ce qui concerne les relations internationales, outre les 4 postes de l'ex-contingent national, l'université se donne pour objectif de réserver un minimum de 4 ou 5 supports supplémentaires pour ces invitations, portant ainsi à un minimum d'une centaine de mois l'accueil de professeurs invités. Par ailleurs, les mois rendus disponibles en cours d'année seront proposés en priorité à cet accueil portant ainsi l'effort au delà (entre 150 et 200 mois selon les années). La priorité sera accordée aux échanges sur conventions actives, puis aux échanges susceptibles de déboucher sur des conventions (particulièrement en direction de la Chine, de l'Australie, des pays de l'Europe nouvellement entrés dans la communauté et des pays émergents). L'université apportera également son soutien à l'Institut Henri Poincaré et à l'Institut de la Pensée contemporaine.

En ce qui concerne les postes d'ATER, outre les 5 postes de ce type de l'université et la demi-douzaine d'ATER spécifiques (en moyenne), l'université réserve entre 40 et 50 supports supplémentaires afin de nommer des ATER (principalement à 50%), portant ainsi le nombre

total d'ATER nommés à plus d'une centaine. L'université continuera à soutenir cette politique.

3/ Renforcer la formation

Les actions de formation organisées à l'intention des enseignants-chercheurs depuis plusieurs années (en langues et en technologies nouvelles) seront poursuivies et élargies au bénéfice de secteurs tels que la production des ressources numériques. Un effort particulier sera mené pour accompagner la mise en place de l'Environnement numérique de travail.

4/ Gestion des compétences

L'université Paris 7, qui a utilisé les congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) pour des invitations à l'étranger et les reconversions, devra dans le cadre de ce contrat également mobiliser ce dispositif au bénéfice des jeunes maîtres de conférences, notamment ceux qui souhaitent préparer une habilitation à diriger les recherches. Dans le contrat de partenariat privilégié en cours de signature avec le CNRS, l'université s'est engagée à examiner prioritairement les demandes émanant de jeunes maîtres de conférences. De même, dans le cadre de la réglementation existante, les personnels PRAG ou PRCE souhaitant préparer une thèse pourront bénéficier de décharges de service. Le CAFR de l'université a adopté le principe d'une décharge d'un tiers ou, au plus, une moitié de service pour les PRAG ou PRCE en phase de rédaction de leur thèse. Sur la quarantaine de PRAG/PRCE en fonction à Paris 7 cela n'a concerné pour l'instant qu'environ un cas par an.

5/ Maîtrise des heures complémentaires

En matière d'heures complémentaires, l'université s'attachera à poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses. L'utilisation du logiciel spécifique « Hélico » dont l'université vient de se doter devrait contribuer à une gestion optimisée de ces dépenses. L'université utilisait plus de 30 000 heures complémentaires en fin de contrat. L'objectif est de ramener le volume d'heures à environ 20 000 heures. Les heures devraient correspondre aux interventions des professionnels dans les cursus professionnalisants ou aux disciplines mal couvertes dans le potentiel de l'université. Cependant les conventions inter-établissements portant sur les échanges de services statutaires seront encouragées.

FICHE 13

DOCUMENTATION

1/ Le développement des ressources documentaires et l'intégration des bibliothèques d'UFR (enseignement et recherche) :

Placée au centre du réseau documentaire de l'université, la nouvelle bibliothèque des Grands Moulins (qui abritera la direction du SCD) déploiera une vaste collection en libre accès, complétée par des ressources numériques et multimédias étendues. Afin de réaliser cet objectif qui correspond à une véritable création, le SCD a engagé, avec le concours des enseignants-chercheurs, un important chantier d'acquisitions fondé sur une politique documentaire formalisée par domaines : un fonds scientifique pour l'enseignement est en cours de constitution, tandis que les fonds de lettres et sciences humaines devront être considérablement développés.

En ce qui concerne les cinq bibliothèques du secteur santé, le renforcement des collections prendra en compte la réforme des études médicales, l'augmentation des effectifs et la fusion, effective depuis la rentrée 2005, des UFR Lariboisière-Saint-Louis et Xavier-Bichat.

En sciences, un processus d'intégration des bibliothèques de recherche sera, par ailleurs, engagé. Il concerne, au premier chef, la bibliothèque de physique dont les collections, issues du Collège de France et de l'ex-BIUSJ, devront être développées. Il concerne également la bibliothèque des sciences de la vie, dont le fonds de la bibliothèque Jacques-Monod constituera le socle. Dans le domaine des lettres et sciences humaines, les bibliothèques des UFR (enseignement et recherche) ont également vocation à être intégrées. La mise en place d'une cellule spécialisée accompagnera cette action : après évaluation, les collections seront signalées dans le catalogue de l'université, géré par le système intégré de gestion de la bibliothèque (SIGB), et dans le catalogue collectif de l'enseignement supérieur (SUDOC). Le SCD renforcera, parallèlement, les coopérations avec les partenaires extérieurs : SCD de l'UPMC Paris 6, bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) ainsi que le réseau parisien des bibliothèques médicales.

Enfin, grande université scientifique, l'université Denis-Diderot amplifiera la mise à disposition de ses usagers d'un vaste ensemble de ressources électroniques en mettant en œuvre une politique de mutualisation des financements.

2/ La modernisation informatique :

Dans la perspective de la mise en service de la bibliothèque des Grands Moulins, le SCD se dotera d'un SIGB moderne et d'un SID qui devront être adaptés à l'ambition du projet documentaire de l'université et être opérationnels dès l'ouverture de la nouvelle bibliothèque. Inscrit dans le schéma directeur de l'université et bénéficiant de l'impulsion de son comité de pilotage informatique, ce SID sera intégré dans le futur système d'information global de l'établissement, et son ENT. Au delà des 900 places équipées, il permettra aux lecteurs habilités et aux membres de la communauté universitaire d'interroger, de leurs postes de travail, des ressources documentaires, pédagogiques et scientifiques diversifiées : soit produites et mises en ligne par l'université Paris 7, soit acquises sur le marché de l'édition électronique. Afin d'accompagner cette montée en charge des services numériques, la mise à niveau des serveurs, l'extension du parc d'ordinateurs et l'augmentation du nombre des licences seront nécessaires. Ces évolutions techniques seront complétées par l'implantation de postes de travail destinés aux mal-voyants.

3/ L'amélioration des services aux usagers et la formation à la méthodologie de la recherche documentaire :

Doté de 1 800 places assises dont la moitié dédiées à la consultation en ligne, le nouvel équipement des Grands Moulins offrira à ses usagers un confort et des prestations améliorées. Les publics bénéficieront, en outre, de larges plages d'ouverture, étendues à 70 heures hebdomadaires d'ici la fin du contrat. Enfin, le SCD engagera une réflexion sur une réorganisation – à la fois fonctionnelle et qualitative – de ses services. Quant aux bibliothèques du secteur santé, elles bénéficieront, également, d'une extension de leur amplitude d'ouverture : d'ici 2008, une progression à 60 heures est envisagée.

S'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre des enseignements dispensés, depuis 2003, au bénéfice de l'UFR d'odontologie, le service étendra les formations à la méthodologie de la recherche documentaire à l'ensemble des composantes. Cette offre, intégrée dans le dispositif LMD et élaborée en coordination avec les équipes pédagogiques, sera sanctionnée, après validation, par l'attribution de crédits. En partenariat avec le service commun de ressources informatiques, pédagogiques et technologiques (SCRIPT), le SCD envisage, par ailleurs, d'apporter sa contribution aux enseignements développés dans le cadre du C2i. Ces actions seront confortées par l'implantation, dans le nouveau bâtiment, de salles de formation aménagées et par la mise à la disposition des étudiants, via le futur portail documentaire, de supports pédagogiques complétés par un service d'assistance à l'utilisation des ressources.

FICHE 14

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Système d'information

L'université s'engage dans les projets suivants :

Annuaire (LDAP) :

L'annuaire actuel est uniquement téléphonique et géré en commun avec l'université Paris 6. C'est pourquoi la mise en place d'un annuaire LDAP des personnels est en cours; l'annuaire intégrera bien évidemment les étudiants et le SCRIPT met en place les outils nécessaires en coordination avec les services précédents. L'annuaire unifié (LDAP) mis en place à la norme SUPANN est conforme au SDET (Schéma directeur des espaces numériques de travail), pour être inter-opérable avec les autres établissements.

SESAME :

L'université a pris conscience de la nécessité d'une informatisation de l'inscription des étudiants et a, en conséquence, porté son choix de l'outil « SESAME », outil développé par l'université Paris X Nanterre. L'outil a été adopté au printemps 2004. Il sera adapté aux formations de l'université pour la rentrée 2005 de façon à coïncider avec la mise en place complète du LMD dans l'établissement. L'objectif, à moyen terme, est de participer au développement d'une ressource en coopération avec Nanterre en vue de son adoption par d'autres établissements universitaires ; une convention est en cours de signature avec l'université Paris X Nanterre.

GED : gestion électronique des documents

L'université va étudier la mise en place d'un outil approprié à leur gestion.

Aide à la décision :

Il s'agit de constituer rapidement et progressivement pendant la durée du contrat une base de données rassemblant quelques grands indicateurs indispensables pour une aide au pilotage de l'établissement. Ils seront ouverts à l'équipe de direction, aux chefs de services et aux responsables des composantes de l'université et nourris à partir des bases de données des grands logiciels nationaux ou de bases développées en interne.

Carte unique :

L'université Paris 7 a signé avec la ville de Paris l'accord mettant en place la carte unique d'étudiant de Paris. Elle a assuré l'appel d'offre commun et a mis en place la carte dès la rentrée 2004. Elle envisage de passer à une carte dite « intelligente » afin de faciliter les relations des étudiants avec l'ensemble des services internes à l'université.

Outils de gestion de site

Le but est d'installer un outil dédié à la publication dynamique d'information (CMS) permettant à toutes les structures (services, laboratoires, départements et composantes) de créer et mettre à jour leurs sites qu'ils soient à destination de l'extérieur ou l'intranet de l'université.

La complexité d'un site d'université et son caractère stratégique rendent indispensable le recentrage de l'activité de l'équipe qui l'a en charge vers les tâches d'harmonisation, de conception et de contrôle.

Pour mieux répondre aux besoins créés par ces évolutions, l'établissement souhaite l'implantation d'une solution globale d'information fondée sur la création d'un environnement numérique de travail « ENT », accessible à tous les membres de la communauté universitaire. Cet environnement mis en œuvre à partir des technologies « web » donnera à chacun un accès sécurisé à des services grâce à une authentification unique s'appuyant sur un annuaire LDAP.

Pour constituer le socle du système d'information, l'université Paris 7 a choisi au début 2005 le projet ESUP Portail. Viendront ensuite se greffer les briques applicatives déjà mises en place dans l'établissement (comptabilité, scolarité, gestion des personnels) ainsi que les applications futures, système documentaire support de cours, plate-forme de e-learning, etc. Dans le cadre de la coopération avec les universités Paris I et Paris V, des échanges de tels modules seront privilégiés.

Outils de production

L'université dispose avec le studio vidéo et le centre de visio-conférence d'outils « professionnels ». Elle entend profiter de son installation sur Paris Rive Gauche pour une meilleure visibilité interne de ces ressources. Elle mettra en place, dans le courant du contrat 2005-2008, une plate-forme commune de diffusion sur RAP (réseau académique parisien) des contenus ainsi produits. Elle répondra également à tout appel d'offre, compatible avec la taille de ses équipes, dans le domaine de la diffusion scientifique.

Infrastructure réseau (voix et données)

Au cours du contrat 2001-2004, la priorité de l'université a été de connecter l'ensemble de ses sites au réseau académique parisien (RAP). Pour ce contrat, le trafic sur RAP devrait notablement évoluer et demander une qualité de service importante (afin d'assurer le transit de la téléphonie).

La mise en place de deux infrastructures réseau (voix et données) sur les bâtiments Xavier Bichat et Lariboisière est totalement prioritaire afin que, lors de la fusion effective des deux UFR prévue à la rentrée 2005, les outils de visio-conférence nécessaires notamment à l'enseignement puissent être installés et opérationnels.

Le parc des auto-commutateurs doit être renouvelé. La mise en place d'un système de communication unifié permettra de centraliser la gestion, d'annuler les dépenses de communications inter-sites et de réduire le coût de maintenance. La solution retenue est de mettre en réseau les PABX des différents sites de l'université afin de permettre le maillage des communications. A cet effet, il a été entrepris la mise en place, sur le site RFF, du premier élément du système téléphonique du futur campus. Cela implique la création d'un annuaire centralisé.

L'université entend généraliser l'usage du WIFI sur son nouveau site. Sont notamment prévus les espaces documentaires (Grands Moulins, mais aussi bibliothèque de recherche des bâtiments scientifiques), les espaces connectables des centres de ressources (SCRIPT et Centre de ressources langues) et les espaces de convivialité des bâtiments. L'établissement entend aussi couvrir les sites médicaux (Lariboisière, Saint-Louis et Xavier Bichat) et certains de ses sites temporaires.

ANNEXE 1-TABLEAUX D'INDICATEURS

Les tableaux d'indicateurs suivants sont nationaux et s'appliquent à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la politique contractuelle. Ils permettent de mesurer la performance de l'établissement, de le positionner dans son contexte et servent de base au dialogue contractuel.

Pour chaque rubrique, les indicateurs sont précédés d'un rappel des actions Lolf des programmes concernés, ainsi que des objectifs fixés à ces actions dans le projet annuel de performance 2005.

Ces indicateurs ne se substituent pas aux indicateurs propres à l'établissement, élaborés sous sa responsabilité dans le cadre de son dispositif d'autoévaluation pour son propre pilotage et qu'il doit exploiter dans le cadre du dialogue contractuel.

- 1 Formation**
- 2 Recherche**
- 3 Documentation**
- 4 Immobilier**
- 5 Prestations de service**
- 6 Vie étudiante**
- 7 Pilotage de l'établissement**
 - Autoévaluation
 - Gestion des ressources humaines
 - Gestion financière et comptable
 - Technologies de l'information et de la communication

1. INDICATEURS FORMATION

La politique nationale de formation de l'établissement est organisée en trois actions :

1. Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence,
2. Formation initiale et continue de niveau master,
3. Formation initiale et continue de niveau doctorat.

Intitulé abrégé

Licence

Master

Doctorat

Cinq objectifs nationaux sont assignés à ces actions :

1. Répondre aux besoins de qualifications supérieures (ajustement formation-emploi),
2. Garantir l'excellence à tous les niveaux de formation,
3. Maîtriser l'offre de formation,
4. Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie (FTLV),
5. Accroître l'attractivité internationale de l'offre française et son intégration dans le système européen et mondial.

Qualifications

Excellence

Maîtriser l'offre

Formation / vie

Attractivité int.

N°	Actions concernées	Objectifs nationaux	Intitulé de l'indicateur
1	LMD	Qualifications	Répartition annuelle des inscrits et diplômés en L, M et D, et par champ disciplinaire
2	Licence	Excellence	% d'étudiants ayant obtenus leurs 180 crédits de licence en 3 ans, 4 ans, 5 ans et plus, par champ disciplinaire
3	Doctorat	Excellence	Part annuelle des docteurs par rapport au nombre de doctorants, par champ disciplinaire
4	LMD	Attractivité int.	Réussite des étudiants étrangers par diplôme
5	LMD	Qualifications	Part des diplômés de formations générales, professionnelles et de recherche et répartition en L, M et D
6	Licence	Qualifications	Répartition des étudiants inscrits en L1 par champ disciplinaire
7	Licence, master	Maîtriser l'offre	Nombre moyen d'étudiants par mention (L et M), nombre maximum et minimum
8	Licence	Qualifications	% des néo-bacheliers techniques et professionnels poursuivant leurs études en IUT par rapport au nombre total d'inscrits dans ces instituts
9	LMD+pilotage	Excellence	Type de dispositif d'autoévaluation des formations mis en œuvre
10	LMD	Qualifications	Type de dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants mis en œuvre pour les filières à vocation professionnelle (DUT, licence pro, master pro, doctorat)
11	Licence	Qualifications	Taux annuel d'inscrits en M1 titulaires d'une licence professionnelle
12	Doctorat	Qualifications	% annuel de docteurs ayant trouvé un emploi au niveau de leur qualification après 3 ans
13	Doctorat	Qualifications	% annuel de docteurs ayant bénéficié d'un financement (par des conventions, bourses ou contrats industriels, à l'exception d'un emploi salarié), par champ disciplinaire
14	Licence	Qualifications	Part annuelle des diplômés en licence ayant obtenu le certificat C2i niveau 1
15	Licence	Excellence	Répartition en % des étudiants inscrits en L1 dans l'établissement en fonction du lieu de délivrance du dernier diplôme obtenu : département, région, reste de la France, étranger
16	Master	Excellence	Répartition en % des étudiants inscrits en M1 et en M2 dans l'établissement en fonction de l'université de délivrance du dernier diplôme obtenu : établissement concerné, autres établissements de la région, autres établissements français, établissements étrangers
17	Doctorat	Excellence	% annuel d'étudiants inscrits pour la première fois en doctorat, titulaires du grade de master délivré par (1) le même établissement, (2) un autre établissement français, (3) un établissement étranger, par champ disciplinaire
18	International	Attractivité int.	Répartition des étudiants par nationalité et par niveau LMD, ayant eu le baccalauréat en France ou non

N°	Actions concernées	Objectifs nationaux	Intitulé de l'indicateur
19	LMD	Qualification	Nombre total d'étudiants inscrits à des diplômes de L et M en ligne / nombre total d'étudiants inscrits en L et M
20	Licence Master	Formation / vie	Nombre d'étudiants inscrits en formation continue diplômante de niveau L et M
21	Licence Master	Formation / vie	% de diplômés de FC par rapport au nombre total de diplômés
22	Licence Master	Formation / vie	Nombre de dossiers déposés et de candidatures retenues en VAP et en VAE pour les cursus licence et master + nombre total de crédits ECTS accordés en VAE
23	Licence Master	Formation / vie	Montant annuel des ressources de FC diplômante et non diplômante
24	Licence Master	Formation / vie	Nombre de stagiaires et nombre d'heures stagiaires
25	Master	Attractivité int.	Nombre de diplômes conjoints avec des établissements étrangers au niveau M
26	Master	Attractivité int.	Nombre annuel de diplômés de master conjoints avec des établissements étrangers
27	International	Attractivité int.	Mobilité Erasmus des étudiants
28	Licence Master	Attractivité int.	% de crédits validés à l'étranger par les étudiants, par rapport aux crédits suivis en licence, en master et autres cursus (écoles d'ingénieurs, IEP, etc.)
29	Doctorat	Attractivité int.	Nombre annuel de soutenances de thèse en cotutelle
30	Écoles d'ingénieurs	Excellence	Taux de réussite en 1er cycle pour les formations en 5 ans (nombre d'inscrits et nombre de diplômés)
31	Écoles d'ingénieurs	Excellence	Nombre annuel d'ingénieurs diplômés
32	Écoles d'ingénieurs	Qualifications	Insertion professionnelle des jeunes diplômés un an après leur sortie de formation initiale
33	Écoles d'ingénieurs	Qualifications	% de diplômés en poursuite d'études (l'année suivant l'obtention du diplôme d'ingénieur)
34	Écoles d'ingénieurs	Attractivité int.	Nombre d'étudiants inscrits dans des masters Duby ; nombre de diplômés dans les masters Duby
35	IUFM	Excellence	Taux de réussite au concours des PE1 par type de diplôme (sciences, sciences humaines, sciences de l'éducation)
36	IUFM	Excellence	Taux de réussite au concours des PE1 par niveau de diplôme (licence, master, maîtrise, DEA)
37	IUFM	Formation / vie	Nombre de salariés du privé, de temps partiels salariés engagés dans une procédure de reconversion pour les métiers de l'enseignement
38	IUFM	Qualifications	Nombre de stagiaires partant à l'étranger dans le cadre d'un programme ou d'une convention pour des séjours de deux semaines au moins

2. INDICATEURS RECHERCHE

La politique nationale de recherche est organisée en sept actions thématiques, incluant la valorisation des résultats de la recherche :

1. Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé,
2. Recherche universitaire en mathématiques, Stic, micro et nano technologies,
3. Recherche universitaire en physique, chimie et SPI,
4. Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies,
5. Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement,
6. Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société,
7. Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale.

Cinq objectifs nationaux sont assignés à ces actions :

6. Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international,
7. Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire,
8. Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche universitaire,
9. Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française,
10. Participer activement à la construction de l'espace européen de la recherche.

Intitulé abrégé

1
2
3
4
5
6
7

Meilleur niveau
Dynamisme

Valorisation
Attractivité inter.
Espace européen

N°	Actions concernées	Objectifs nationaux	Intitulé de l'indicateur
39	6 à 12	Meilleur niveau	Part des publications de l'établissement dans la production scientifique (française, européenne, mondiale)
40	6 à 12	Meilleur niveau	Indice de citation à deux ans des publications de l'établissement
	6 à 12	Dynamisme	Part des publications de l'établissement dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires
41	6 à 12	Valorisation	Part de brevets déposés par l'établissement, parmi les brevets français et européens inventés en France ou en Europe
42	6 à 12	Valorisation	Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources totales de l'établissement
43	6 à 12	Valorisation	Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères dans les ressources recherche totales de l'établissement
44	6 à 12	Attractivité inter.	Proportion d'étrangers parmi les chercheurs, enseignants-chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'établissement
45	6 à 12	Espace européen	Taux de participation de l'établissement dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)
46	6 à 12	Espace européen	Taux de coordination de l'établissement dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne
47	6 à 12	Espace européen	Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles de l'établissement

3 INDICATEURS DOCUMENTATION

La politique nationale de documentation correspond à l'action :

5. Bibliothèques et documentation,

dont l'objectif national est :

5. Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche.

Intitulé abrégé

Documentation

Accès doc.

N°	Actions concernées	Objectifs nationaux	Intitulé de l'indicateur
48	Documentation	Accès doc.	Nombre d'emplois (S.C.D., S.I.C.D. ou bibliothèques) permanents
49	Documentation	Accès doc.	Dépenses totales d'acquisitions documentaires de l'établissement (A)
50	Documentation	Accès doc.	Dépenses d'acquisitions documentaires du S.C.D. ou S.I.C.D. ou de la bibliothèque (B)
51	Documentation	Accès doc.	% B / A
52	Documentation	Accès doc.	% B / dépenses totales du S.C.D. ou S.I.C.D. ou de la bibliothèque
53	Documentation	Accès doc.	B / étudiants à desservir (étudiants de l'établissement, ou dans le cas d'un service interuniversitaire, des établissements concernés)
54	Documentation	Accès doc.	m² / étudiants à desservir (étudiants de l'établissement ou des établissements concernés)
55	Documentation	Accès doc.	Étudiants par place assise
56	Documentation	Accès doc.	Étudiants par poste informatique public
57	Documentation	Accès doc.	Collections imprimées : nombre de mètres linéaires
58	Documentation	Accès doc.	% des collections en libre accès
59	Documentation	Accès doc.	Monographies : nombre de volumes acquis à titre onéreux dans l'année / total des inscrits (ou actifs : usagers au bénéfice desquels au moins une opération a été enregistrée dans l'année)
60	Documentation	Accès doc.	Périodiques : nombre de titres (support papier) acquis à titre onéreux dans l'année / total des inscrits (ou actifs)
61	Documentation	Accès doc.	Périodiques : nombre de titres (support électronique) acquis à titre onéreux dans l'année / total des inscrits (ou actifs)
62	Documentation	Accès doc.	% de documents signalés dans le catalogue informatisé de l'établissement
63	Documentation	Accès doc.	% de documents signalés dans le Sudoc
64	Documentation	Accès doc.	Nombre de fiches restant à rétroconvertir
65	Documentation	Accès doc.	Étudiants inscrits (ou actifs) / étudiants à desservir (étudiants de l'établissement ou, dans le cas d'un service interuniversitaire, des établissements concernés)
66	Documentation	Accès doc.	Enseignants chercheurs inscrits (ou actifs) / enseignants chercheurs à desservir (enseignants chercheurs de l'établissement ou, dans le cas d'un service interuniversitaire, des établissements concernés)
67	Documentation	Accès doc.	Autres lecteurs inscrits (ou actifs) / total des inscrits (ou actifs)
68	Documentation	Accès doc.	Entrées / total des inscrits (ou actifs)
69	Documentation	Accès doc.	Communications sur bulletin et prêts à domicile / total des inscrits (ou actifs)
70	Documentation	Accès doc.	Consultation des bases de données en intranet : nombre de documents téléchargés
71	Documentation	Accès doc.	Consultation des périodiques électroniques en intranet : nombre de documents téléchargés
72	Documentation	Accès doc.	Consultation du site web (Internet) : nombre de documents téléchargés

N°	Actions concernées	Objectifs nationaux	Intitulé de l'indicateur
73	Documentation	Accès doc.	Prêts entre bibliothèques : demandes émises
74	Documentation	Accès doc.	Prêts entre bibliothèques : documents reçus
75	Documentation	Accès doc.	Nombre de jours ouverts dans l'année
76	Documentation	Accès doc.	Horaire hebdomadaire moyen d'ouverture
77	Documentation	Accès doc.	Disponibilité théorique d'une place assise par semaine et par étudiant
78	Documentation	Accès doc.	Étudiants formés dans les cursus pour 1.000 étudiants

4. INDICATEURS IMMOBILIER

La politique nationale concernant l'immobilier fait l'objet d'une action :

Intitulé abrégé
Immobilier

14. Immobilier,

dont l'objectif est :

11. Disposer d'un parc immobilier correspondant aux besoins réels induits par les activités d'enseignement et de recherche et par la vie étudiante

Besoins réels

N°	Actions concernées	Objectifs nationaux	Intitulé de l'indicateur
79	Immobilier	Besoins réels	Taux d'occupation des locaux
80	Immobilier	Besoins réels	Situation de l'établissement au regard de la réglementation de sécurité incendie : nombre d'avis défavorables émis par les commissions de sécurité
81	Immobilier	Besoins réels	Répartition de l'état qualitatif du bâti : % de m² SHON en état A, B, C, D, E
82	Immobilier	Besoins réels	Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière : indice de satisfaction défini entre 0 et 3

5. INDICATEUR PRESTATION DE SERVICE

Un indicateur spécifique correspond à l'objectif national :

Intitulé abrégé

12. Développer la réalisation de prestations de service par les universités

Prestations de service

N°	Actions concernées	Objectifs nationaux	Intitulé de l'indicateur
83	Sans objet	Prestations de services	Montant des ressources propres procurées par les prestations de services

6. INDICATEURS VIE ÉTUDIANTE

La vie étudiante est un programme national. Dans le cadre de la politique contractuelle, les établissements sont concernés par l'action :

3. Aides médicales et socio-éducatives.

Trois objectifs nationaux sont affectés à cette action :

1. Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur,

3. Développer la prévention dans le domaine de la santé,

4. Encourager l'engagement des étudiants et le développement des activités sportives et culturelles.

Intitulé abrégé

Aides

Accès

Prévention

Activités

N°	Actions concernées	Objectifs nationaux	Intitulé de l'indicateur
84	Aides	Accès	% de boursiers inscrits dans l'établissement
85	Aides	Activités	Taux de participation aux élections (en %)
86	Aides	Activités	Existence d'une vice-présidence étudiante (oui/non)
87	Aides	Activités	Existence d'un bureau de la vie étudiante (oui/non)
88	Aides	Activités	% d'étudiants participant aux activités culturelles
89	Aides	Activités	Budget de l'établissement consacré aux activités culturelles
90	Aides	Activités	Existence d'un service culturel (oui/non)
91	Aides	Activités	% d'étudiants participant aux activités sportives (inscription au SUAPS)
92	Aides	Activités	Budget de l'établissement consacré aux activités sportives
93	Aides	Prévention	% d'étudiants reçus par le service médical
94	Aides	Prévention	Budget de l'établissement consacré à la santé
95	Aides	Prévention	% d'étudiants handicapés
96	Aides	Prévention	Budget de l'établissement consacré aux étudiants handicapés
97	Aides	Prévention	Existence d'un chargé de mission « handicap » (oui/non)
98	Aides	Prévention	Existence d'une permanence d'accueil (oui/non)

7. INDICATEURS PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

Deux sous-actions nationales concernent les établissements dans le cadre de la politique contractuelle :

15. 3 Pilotage opérationnel des établissements,

15. 4 Action internationale.

Trois objectifs sont affectés à cette dernière sous-action :

5. Accroître l'attractivité internationale de l'offre française et son intégration dans le système européen et mondial,

9. Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française,

10. Participer activement à la construction de l'espace européen de la recherche,

Ces trois objectifs et la plupart des indicateurs correspondant sont présents dans les rubriques formation et recherche.

Quant à la sous-action pilotage opérationnel des établissements, il faut considérer que son objectif est de permettre l'atteinte de l'ensemble des objectifs dans les meilleures conditions possibles. Outre le pilotage proprement dit, les indicateurs portent sur les politiques de gestion des ressources humaines, sur la gestion financière et comptable ainsi que sur le développement des technologies de l'information et de la communication.

Intitulé abrégé

Pilotage

International

Attractivité inter.

Attractivité inter.

Espace européen

N°	Actions concernées	Objectifs nationaux	Intitulé de l'indicateur	2000 et 2004 remplis par
99	Pilotage opérationnel		Qualification du dispositif mis en œuvre par l'établissement pour l'autoévaluation de sa performance dans les secteurs de la politique de formation, de la politique scientifique et du management de l'établissement au service de ses missions.	Établissement
100	Pilotage GRH		Répartition en ETP de l'ensemble des catégories d'emploi par actions loif (personnels enseignants 1er degré et 2e degré, enseignants-chercheurs, personnels d'encadrement, personnel Atoss hors encadrement et personnels de bibliothèques et musées)	Établissement
101	Pilotage GRH		Répartition en ETP de l'ensemble des catégories d'emploi par type de financement des emplois (titre 2, titre 3, ressources propres, MAD)	Établissement
102	Pilotage GRH		Répartition des effectifs d'enseignants chercheurs titulaires et non titulaires	Ministère
103	Pilotage GRH		Nombre et proportion des enseignants et enseignants chercheurs atteignant l'âge de 65 ans dans les 4 années du contrat, par groupe CNU	Ministère
104	Pilotage GRH		Situation et prévisions de répartition des personnels enseignants titulaires et stagiaires par groupe de disciplines, hors enseignants associés	Ministère
105	Pilotage GRH		Bilan des recrutements internes et externes des professeurs (mobilité) et maîtres de conférences (lieu d'obtention du doctorat) (tableaux spécifiques pour les établissements parisiens)	Ministère
106	Pilotage GRH		Bilan et prévisions de redéploiement de postes d'enseignants chercheurs, par groupe de discipline, PR et MCF	Établissement
107	Pilotage GRH		Bilan des avancements de grade des enseignants chercheurs, PR et MCF, et prévisions	Établissement
108	Pilotage GRH		Situation et prévisions de répartition des emplois latos et des bibliothèques	Établissement
109	Pilotage GRH		Nombre et proportion des Itarf, Atoss et personnels de bibliothèques et musées atteignant les âges de 60 et 65 ans dans les 4 années du contrat	Ministère
110	Pilotage GRH		Recensement des agents non titulaires de droit public, en ETP	Établissement

N°	Actions concernées	Objectifs nationaux	Intitulé de l'indicateur	2000 et 2004 remplies par
111	Pilotage GRH		Bilan de la consommation des CRCT (établissement, CNU et total pour les années 2000 à 2005, en précisant les semestres alloués, consommés, dont consommés par de jeunes MCF)	Établissement
112	Pilotage GRH		Nombre et % d'enseignants-chercheurs bénéficiant de la PEDR, nombre et % des enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires d'une HDR, nombre d'enseignants-chercheurs bénéficiant d'une délégation à l'IUF	Ministère
113	Pilotage GRH		% de latos ayant bénéficié d'au moins 3 jours de formation par an	Établissement
114	Pilotage GRH		Part des chercheurs dans le total enseignants-chercheurs et chercheurs des équipes de recherche reconnues	Ministère
115	Pilotage GRH		Part des ITA des organismes de recherche dans le total des ITA et IATOS affectés aux actions recherche	Établissement
116	Pilotage GRH		Nombre annuel moyen de délégations dans les organismes de recherche obtenues par les enseignants-chercheurs	Établissement
117	Pilotage GRH	Attractivité inter.	Nombre et % d'allocataires de recherche étrangers	Ministère
118	Pilotage GRH	Attractivité inter.	Nombre d'enseignants-chercheurs bénéficiant d'une chaire internationale	Établissement
119	Pilotage GRH	Attractivité inter.	Nombre d'enseignants-chercheurs étrangers (titulaires, associés, invités), par nationalité	Ministère
120	Pilotage GFC		Masse salariale sur total sur charges d'exploitation (hors amortissement)	Établissement
121	Pilotage GFC		Dépenses d'heures complémentaires sur masse salariale	Établissement
122	Pilotage GFC		Charges d'exploitation courantes sur charges d'exploitation	Établissement
123	Pilotage GFC		Dépenses de fonctionnement sur recettes de fonctionnement	Établissement
124	Pilotage GFC		Subvention État sur total recettes	Établissement
125	Pilotage GFC		Recettes propres sur total recettes	Établissement
126	Pilotage GFC		Taux d'exécution du budget	Établissement
127	Pilotage TIC		Nombre de bornes wi-fi et nombre de prises / nombre de sites ouverts aux étudiants	Établissement
128	Pilotage TIC		Taux moyen d'usage de la bande passante sur la dorsale du réseau (%)	Établissement
129	Pilotage TIC		Qualité et continuité du service : nombre d'interruptions du réseau supérieures à 1H	Établissement
130	Pilotage TIC		Nombre d'ordinateurs mis à disposition des étudiants (pour 100 étudiants)*	Établissement
131	Pilotage TIC		Nombre d'heures/semaine pendant lesquelles un étudiant a accès à un ordinateur*	Établissement
132	Pilotage TIC		Nombre d'ordinateurs destinés à l'enseignement (pour 100 étudiants)*	Établissement
133	Pilotage TIC		Nombre de comptes ENT actifs étudiants/nombre total d'étudiants	Établissement
134	Pilotage TIC		% d'étudiants se connectant régulièrement à leur ENT (au moins une fois par semaine) ou occasionnellement (moins d'une fois par semaine) / nombre de comptes actifs étudiants	Établissement
135	Pilotage TIC		Nombre de comptes ENT actifs enseignants/nombre total d'enseignants	Établissement
136	Pilotage TIC		Nombre de comptes ENT actifs IATOS/nombre total d'IATOS	Établissement
137	Pilotage TIC		Indice de satisfaction des usagers	Établissement

ANNEXE 2

Mise en œuvre d'un dispositif d'autoévaluation dans le cadre du pilotage de l'établissement

L'autonomie de l'établissement et son corollaire, la responsabilité de son équipe dirigeante, suppose le développement d'une culture et d'une politique de l'amélioration continue de la qualité et la généralisation de la mise en place d'outils qui relèvent de l'autoévaluation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Lolf, cette démarche d'autoévaluation devient centrale et sera au cœur des relations entre l'établissement et le ministère.

Pour mesurer l'engagement de chaque établissement dans cette démarche et en rendre compte au Parlement, un **indicateur national** a été élaboré pour le projet annuel de performance (PAP).

Il est bien entendu que cet indicateur permet d'évaluer le dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité mis en place par l'établissement et non l'établissement lui-même.

Pour renseigner cet indicateur, l'établissement se positionne lui-même dans trois secteurs :

- politique de formation,
- politique scientifique,
- management de l'établissement au service de ses missions.

Pour chacun de ces secteurs, l'établissement qualifie son degré d'avancement pour la mise en place d'une démarche d'autoévaluation en choisissant une des cotations suivantes :

0	Il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but.
1	Un plan d'action a été défini et mis en œuvre.
2	La définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue).
3	Le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue.

Il est convenu qu'une situation donnée correspond à une cotation lorsque cette caractéristique s'applique à plus de 80% du secteur concerné.

L'interprétation des résultats fournis par l'établissement sera réalisée, à l'issue de la période quadriennale, dans le cadre du bilan et fera, à ce moment-là, l'objet d'un dialogue entre l'établissement et le ministère.

Tableau à renseigner par l'établissement :

Qualification du dispositif d'autoévaluation mis en œuvre par l'établissement						
Cotation	Politique de formation		Politique scientifique		Management de l'établissement au service de ses missions	
	Année 2004	Année cible	Année 2004	Année cible	Année 2004	Année cible
0						
1						
2						
3						

Pour construire son dispositif d'autoévaluation et arrêter ses critères internes, l'établissement est libre de choisir le référentiel qui lui paraît le mieux adapté :

- Livre des références du CNE et de l'IGAENR,
- Référentiel partagé d'indicateurs et de procédures d'évaluation de l'European University Association,
- Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area de l'European Association for Quality Assurance in Higher Education (ENQA),
- Ou tout autre référentiel reconnu par la communauté.

La documentation de l'indicateur est téléchargeable sur le site de la DES, rubrique politique contractuelle <<http://ides.plejade.education.fr/>>.